42e ANNÉE. — 1893

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 *et* 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUATRIÈME SÉRIE. — DEUXIÈME ANNÉE

N° 6. — 15 Juin 1893



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société Anonyme)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Feikema, Caarelsen et Cie.
LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1893

SOMMAIRE

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. Weiss, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Études historiques

DIDIER ROUSSEAU

LE QUARTAÏEUL DE JEAN-JACQUES

A l'époque de la naissance de Jean-Jacques, sa famille était établie à Genève depuis cinq générations. Elle était d'origine française. Didier Rousseau, fils d'Antoine Rousseau, de Paris, avait été reçu habitant de Genève le 24 juin 1550[1].

C'était sous le règne de Henri II, qui, dès son avènement, s'était montré hostile à l'hérésie. On lit, entre autres[2], dans l'*Histoire des Martyrs* de Crespin le récit de la mort de quelques malheureux qui furent brûlés en 1549, et notamment l'un d'eux sous les yeux du roi. Parmi les édits qui furent rendus à cette époque contre les nouvelles doctrines, il en faut remarquer un, du 11 décembre 1547.

« L'une des choses, dit le roi, que nous avons le plus à cœur, est de pourvoir à l'extirpation des erreurs et fausses doctrines qui ont pullulé et pullulent encore de présent en notre royaume, à notre grand regret et déplaisir. Et pource qu'il nous a semblé qu'entre les autres provisions, l'une des premières et principales est d'ôter d'entre nos sujets l'usage des livres réprouvés qui sont le fondement et occasion desdites erreurs, nous inhibons et défendons que par ci-après aucuns imprimeurs ni libraires n'aient, sous peine de confiscation de corps et de biens, à imprimer, vendre et publier

1. *Livre des habitants*. « Réception de Didier Rousseau, de Parys, vendeur de vin, faite 24 juin 1550. » — *Livre des particuliers*. « Mardi 24 juin 1550. Les soubsnommés hont faict le serment de fidélité... Dydier Rosseaux, de Parys, vendeur de vin, a aussy donné supplication et a juré. »

2. Conf. N. Weiss, *La Chambre ardente*, Paris, Fischbacher, 1889.

aucuns livres concernant la sainte Ecriture, et mêmement ceux qui sont apportés de Genève, Allemagne et autres lieux étrangers, que premièrement ils n'aient été vus, visités et examinés de la Faculté de théologie de Paris. »

Comme on voit, quelques années plus tard, Didier Rousseau désigné dans quelques actes comme étant libraire, on peut se demander s'il n'avait pas été libraire à Paris déjà, et si ce n'est pas quelque transgression de cet édit qui explique son départ de Paris et son arrivée à Genève. Le préambule d'un autre édit, du 15 novembre 1549, exprimait en termes très forts l'horreur qu'on éprouvait à la cour pour l'hérésie, et l'impatience des lenteurs que les juges apportaient à en arrêter la marche. Ce nouvel édit accélérait la procédure, et donnait des facilités pour la poursuite des suspects.

Sept mois après, Didier Rousseau avait trouvé à Genève un refuge. Il fallait vivre et se créer des ressources; il était homme d'affaires, et s'établit « vendeur de vin ». Dans une série d'actes notariés de date postérieure [1], nous le voyons continuer ce commerce de vin. Mais nous ne savons rien des premières années de son séjour, non plus que des incidents qui avaient amené sa fuite. Une seule chose est certaine, c'est qu'il était à son aise. Nous en jugeons par ce fait qu'en 1555, lorsqu'il obtint le droit de bourgeoisie [2], comme chaque nou-

1. Minutes du notaire Aimé Santeur, I, 172, 193 et 197. Actes datés des 8 et 28 juin et 3 juillet 1568, pour ventes de vin faites par Didier Rousseau. — Minutes du notaire Pierre De la Rue, IV, 281. Acte daté du 6 juin 1571. Achat de vin par le même. — En 1579, Didier Rousseau est condamné à une amende pour avoir violé quelque règlement en vendant du vin; il recourt au Conseil (14 juin) et son amende est réduite à cinq florins.

2. *Registre du Conseil.* « Vendredi 19 avril 1555, Dedier, fils de feu Anthoine Rosseaulx, librayre, de Paris, lequel a requis de le recepvoir au nombre des bourgeois, par le moyen des choses contenues en sa dicte requeste. Arresté que l'on se informe de son estat et bonne conversations, et aussi a esté donnée la charge au seigneur capitaine du lieu hout il demeure, de se informe de luy et du dit refférir (*et d'en faire un rapport*). — Lundi 22 avril 1555. Dedier, fils de feu Anthoine Rosseau, de Paris, librayre, lequel a requis le recepvoir au nombre des bourgeois, au contenu de sa dicte requeste. Arresté qu'il soit receu par le moyens de vingt escus soleil, et le selliot (*un de ces seaux de cuir dont la ville avait une provision en vue du cas d'incendie; chaque nouveau bourgeois en fournissait un*)

veau bourgeois était appelé à payer une somme proportionnée à ses facultés, Didier Rousseau fut taxé à vingt écus. Sur 174 bourgeois reçus en 1554 et 1555, il n'y en eut que quinze qui eurent à payer des sommes plus fortes (25, 30, 40 ou 60 écus) et douze une somme égale. Il était donc en bon rang : sans doute il était venu de Paris avec une bourse bien garnie.

Bonivard, dans son livre de l'*Ancienne et Nouvelle Police de Genève*, et M. Amédée Roget, au tome IV de son *Histoire du peuple de Genève*, ont raconté les événements qui eurent lieu dans la ville au printemps de 1555. Calvin, qui venait de voir son parti l'emporter dans l'élection annuelle des syndics, et qui avait ainsi, au pouvoir, des amis dévoués, voulut renforcer la majorité précaire qu'il venait d'obtenir au Conseil général, en faisant admettre à la bourgeoisie un grand nombre de réfugiés français. En un mois, une soixantaine d'entre eux furent reçus bourgeois par le Conseil des XXV, ce que les adversaires virent de mauvais œil, en sorte que des troubles s'ensuivirent. Mais tous ceux qui furent de cette fournée étaient certainement, pour le parti de Calvin, des hommes sûrs. Didier Rousseau était au milieu du groupe.

Les nouveaux bourgeois prêtaient serment devant le Conseil, et juraient d'être bons et loyaux à la cité de Genève, d'y vivre selon la Sainte Réformation de l'Évangile, etc... et d'acheter des maisons, prés et vignes dans le territoire de la République, selon leurs facultés. Les magistrats voulaient que la fortune des nouveaux venus vînt enrichir la ville, et que leurs intérêts comme leur devoir fussent engagés à sa prospérité. Didier Rousseau, en conséquence, fit l'acquisition d'un petit immeuble : quelques membres de maison à la rue du Boule[1], pour le prix de 36 1/2 écus d'or. Le locataire avec

lesquels il a promis payer ès mains du seigneur trésorier, et a faict le serment sur ce requis. »

Les écus soleil, pièces d'or battues à Genève depuis 1540, valaient quatre florins et huit sous; pour la grandeur et le poids, ils correspondaient à peu près à nos pièces actuelles de dix francs. On n'en connaît que quatre exemplaires dans les collections numismatiques (Demole, *Histoire monétaire de Genève, de 1535 à 1792*, pages 121 et suivantes, 335 et suivantes).

1. Minutes de Michel Try, notaire, XI, 196. Le 22 août 1555, Jean Mar-

lequel il passa ensuite un bail, lui payait par année 4 1/2 écus d'or [1]. L'affaire paraissait bonne, elle ne l'était guère. Il fallut que le nouvel acquéreur acquittât un long arriéré d'impôts ; et ce ne fut pas sans peine qu'il obtint, sept ans après [2], d'être déchargé de l'obligation de payer plus de trente-cinq florins (21 p. 100 du prix d'achat) pour les taxes impayées des années 1536 à 1546. Aussi Didier Rousseau finit-il par vendre son immeuble [3], en y laissant quelques plumes.

On n'a pas conservé toutes les minutes des notaires de cette époque, en sorte que nous ne sommes pas en mesure de suivre Didier Rousseau pas à pas, dans tous ses achats et ventes. Nous savons par son testament qu'il possédait une maison dans le quartier de la Madeleine. Un acte de 1575 nous le montre acquéreur d'une petite propriété à la campagne [4]. Le fait est qu'il avait de quoi : c'est ce qui ressort de tous les documents qui nous restent.

Le registre du Conseil, au moment où Didier Rousseau fut admis à la bourgeoisie, et quelques actes notariés de dates voisines, le désignent comme libraire. Cette profession ne fut pas longtemps la sienne ; et bientôt laissant le commerce des livres, continuant celui du vin, il y joignit le métier d'aubergiste :

chant et sa femme vendent à maistre Dedier Rossiaud, libraire, bourgeois de Genève, une poylle sur le devant avecque une cusine sus le dernyer, etc., le tout assis en la maison du dit Jean Marchant, en la rue du Bouloz.

1. Minutes de Bernardin Neyrod, notaire, I, 94, le 20 avril 1556, sire Didier Ruisseau, libraire, bourgeois de Genève, loue les dits poêle et cuisine, etc. Cet acte notarié coûte un sou au locataire.

2. Registre du Conseil, 20 et 26 février et 19 mars 1562.

3. Minutes de Pierre Cusin, notaire, II, 21. Le 24 décembre 1563, honn• Dedier Rousseau, bourgeois, hoste au logis où pend pour enseigne l'Espée couronnée, cède, quitte et remet à discret Jean Roch, citoyen, un poille sis sur le devant, une cuisine sur le dernier, etc., le tout estant en une maison assise en la rue du Boulle, pour le prix de cent soixante florins (*soit dix florins environ de moins que le prix d'achat en 1555*). L'acte est passé en la maison d'habitation du dit Rosseau, sise en la rue de la Madeleine.

4. Minutes du notaire Jean-Louis Blécheret, VIII, 202. Le 7 février 1575, maître Claude Greffier, pâtissier, cède à honorable Didier Rousseau tous droits qu'il peut avoir sur une pièce de terre, contenant environ une bonne pose (*une trentaine d'ares*) sise au territoire de Pralies, lieu dit en Longemale. Prix : 62 florins.

Registre du Conseil. Vendredi 3 juin 1558, Didier Rousseau, bourgeois. Sus ce qu'il a requis lui outtroyer l'enseigne de l'*Espée couronnée*, a esté arresté qu'on lui outtroye sa requeste, et qu'il doibge obéyr aux Ordonnances.

Ce n'est pas tout. L'État de Genève, comme c'était la coutume alors, affermait le produit des impôts. Le gouvernement s'adressait à des particuliers qui, à leurs risques, périls et bénéfices, prenaient à ferme la dîme d'un village. Ce métier de publicain fut aussi celui de Didier Rousseau. On n'y faisait pas toujours ses orges. A sa mort, Didier Rousseau laissa à sa veuve, de ce chef, des affaires embarrassées. Mais il faut d'abord parler de son mariage.

Il était établi à Genève depuis une vingtaine d'années déjà, quand il épousa, le 13 novembre 1569, dans le temple de la Madeleine qui était celui de son quartier, la fille d'un paysan du Faucigny, Mie Miège. Elle avait perdu son père, et sa mère mourut un mois après le mariage. Son frère, un boulanger, était mort à vingt-trois ans, quelques années auparavant; un autre frère, Claude Miège, était cordonnier, et se fit recevoir bourgeois de Genève en payant quatre écus. C'était de la petite bourgeoisie; mais, autant qu'on en peut juger à trois cents ans de distance, ce Parisien qui offrit sa main à cette Savoyarde, ne fit point un mauvais choix.

Quelques mois après son mariage, Didier Rousseau tomba malade et fit son testament.

J'ai cherché à recueillir tous les documents qui font mention de ce premier ancêtre de Jean-Jacques. Le lecteur en a vu quelques-uns; je lui en ai épargné d'autres; mais le seul qui compte est ce testament : c'est là seulement qu'on voit une empreinte personnelle. Aussi je vais le citer en entier. Il donne une idée favorable du caractère et du jugement de Didier Rousseau. Nous connaissons trop peu telle et telle personne qu'il nomme, nous ne voyons pas les choses d'assez près et assez distinctement pour nous rendre compte de la portée de chaque article; mais tout ce qu'on y comprend bien paraît judicieusement réglé. Les legs pieux, à en juger par comparaison avec d'autres testaments, ne sont ni magnifiques, ni chiches; ils témoignent de l'attachement du réfugié

à la foi pour laquelle il avait quitté la France. Le mari vit en bonne intelligence avec sa femme et lui montre de la confiance et de la reconnaissance. Quelques détails font sourire, comme la somme allouée à la veuve pour acheter chaque année un cochon.

Hanc olim veteres vitam coluere Sabini

Nous ne savons trop qui est un certain Pierre Reclan, à qui Didier Rousseau lègue une maison : excusez du peu. Nous le voyons, quelques années plus tard, parrain d'un des enfants de Didier Rousseau. Quant à noble Jean de Budé, c'est le fils du célèbre helléniste.

Minutes du notaire Aimé Santeur, V., 32. Testamens.

Le iiij d'avril 1570, present dit moy notaire cy estably Didier Rousseau, bourgeois de Genève, lequel, sain de sens, combien qu'il soit détenu de maladie corporele, a voulu faire son testamens nuncupatif que s'ensuit :

Premièrement, estant son ame esparée de son corps, veult son corps estre inhumé, attendant la glorieuse et bienheureuse résurrection ;

Item, quant à son bien, en donne et lègue à l'hospital de ceste ville cinq florins pour une fois, qu'il veut lui estre payés incontinent après son décès ; item, au collège de Genève, cinq florins pour la fois, payables comme dessus ;

Item, donne et lègue à Guill• et Estienne, filles de Pierre Delaplanche dit Motta, à chacune d'elles dix florins, payables quand on les mariera ;

Item, donne et lègue à Estienne Baillard son filleul, cinq florins pour une fois, payables comme dessus ;

Item, donne à Mie Myge, sa femme, la somme de trois cens florins pour une fois, une coultre et un cuissin de plume, avec une couverte de Catalogne et les garnitures du lict, une gottière (*bande d'étoffe, au haut des rideaux*) ciel et pendans de sarge verde et rouge; item une table de noïer, deux banz; demy-douzaine de linceux bons et entiers, une douzaines de servietes, trois mantils (*nappes*) ; trois écuelles, deux plats, quatre trenchoirs, le tout d'estain ; tous les accoustremens à usage de femme qui se trouveront en la maison dudit testateur lors de son décès, deux coffres à bagues, ses aneaux et bagues d'or; ung pot d'étain, et ung pot, et ung pot de demi-pot; item l'entier usufruit d'une boutique, de laquelle le dit

testateur a acheté les prises de Claude Dauge, et ce pour tout le temps qu'il a acheté les dites prises : — lesquelles choses il veult que sa dite femme prenne et retire à soy, pour en jouir et en faire à son bon plaisir, nonobstant qu'il n'aye rien receu d'elle ny de ses parens [1]; et toutesfois lui donne les choses susdites, pour les agréables services qu'il a receus d'elle;

Item dit qu'il doit à M. d'Alinge ung écu pistolet, qu'il veult luy estre payé incontinent après son décès;

Item dit qu'il doit à maitre Dalphin, de Rolle, 33 sols, et veut qu'ils luy soient payés;

Item à Pernette, fille de Jaques Rebin, de Lully, dix florins pour la fois, payables quand on la mariera;

Item à Symon Caillard, six sestiers de bon vin blanc pour une fois, à les donner payables aux prochaines vendenges, pour les agréables services qu'il luy...

Et en tous et chacun ses autres biens, meubles et immeubles, droits, titres et actes quelconques, dont il n'a faict mention, il fait, ordonne et institue son héritier, ou héritière, ou héritiers, le postume ou postumes qui est de présent dans le ventre de la dite Mye sa femme, soit fils ou filles : si sont deux, chacun d'eux par égale part et portion.

Auquel postume ou postumes, mourans sans enfans ou sans tester, il substitue la dite Mye sa femme;

Auquel cas, il donne à la bourse des pauvres estrangers qui se retirent en ceste cité, la somme de cent florins, à les devoir prendre et retirer sur les deniers qui lui sont deus par femme de Egrége Jean Pochat, lesquels deniers sont hypothéqués sur une maison située à Lully; — item, au dit cas, donne par donation pure à Pierre Reclan, citoyen de Genève, sa maison présente où il demeure à présent, pour en faire et disposer à son vouloir, à la charge qu'il sera exécuteur avec Noble Jean Budé, de son présent testament : lesquels il prie de bon cœur vouloir accepter la présente charge;

Et en oultre, veult que pendant que sa dite femme se contiendra en viduité, qu'elle prenne six coppes de frogment chacun an, et ung chert (*char*) de vin rouge, chacun an, et xij florins d'argent pour acheter un porceau, chacun an; et si elle norrit l'enfant ou enfans

1. Il paraît que dans les années qui suivirent, Mie Miège fit quelque héritage; car un acte du 28 mai 1584 établit que dans son dernier testament, Didier Rousseau reconnut avoir reçu d'elle la somme de 300 florins.

qu'elle aye, tous les ans 20 florins, jusques à ce qu'elle soit remariée;

Révocant tous autres testamens, codiciles et donations.

Présents les tesmoins et moi notaire : Claude David, cordonnier; Claude Ruptier, cordonnier, habitans; Claude Fossel, Gabriel Lucian, cordonniers, citoyens; Pierre Delorme, bourgeois, et Georges Montin, navatier (*conducteur de barque*) habitant, et Jean Ribet, habitant, témoins, et de moi notaire, Santeur.

Le 10 juillet 1581, dix ans après ce premier testament et sans doute en prévision de sa mort qui ne tarda guère, Didier Rousseau en faisait un autre, à la campagne, devant un notaire ducal, maître Giron; mais cette pièce ne nous a pas été conservée.

Dans l'intervalle, sa femme lui avait donné cinq enfants, tous, sauf le premier, baptisés à la Madeleine :

Barnabas, baptisé le 28 novembre 1570. Parrain : Jean Mestraz.

Marie, baptisée le 16 décembre 1571. Parrain : Pierre Reclan.

Pierre, baptisé le 25 janvier 1573. Parrain : Pierre Chapuys.

Marie, baptisée le 20 novembre 1575. Parrain : Simon Caillat.

Jean, né le 18, baptisé le 24 avril 1580. Parrain : Pancred Chicquard.

L'aîné et les deux filles moururent en bas âge. Des deux garçons qui survécurent à leur père, le dernier né arriva seul à l'âge adulte.

Didier Rousseau avait affermé, *amodié*, comme on disait alors à Genève, la dîme du village de Lulliez; il mourut sur ces entrefaites, dans les derniers mois de 1581, et sans doute à la campagne. Sa veuve se trouva obligée de prendre à contre-cœur la suite de cette affaire, qui ne promettait pas de bénéfices, puisqu'elle voulait s'en débarrasser.

Registre du Conseil, mardi 26 décembre 1581. Mya, vefve de Didier Rousseau, a présenté requeste tendante à estre déchargée de l'admodiation de Lulliez, pour les deux ans qui viennent, attendu le décès de son mary. A esté arresté qu'on luy en face refus.

Dans les mois qui suivirent, la brave mère de famille avait fort à faire à défendre les intérêts de l'hoirie de son mari contre les exigences du fisc genevois qui ne voulait pas assez tenir compte de leur situation de veuve et d'orphelins. Elle eut de la peine à obtenir quelque remise pour le payement de la *taxe des gardes*.

Registre du Conseil, mercredi 14 février 1582. Mye, veuve de Didier Rousseau, a présenté requeste tendante à estre exemptée de quart. A esté arresté, d'aultant qu'elle a bon moyen, qu'elle le face.

Registre du Conseil, vendredi 6 avril 1582. Mye, veuve de Didier Rousseau, a présenté requeste tendante à estre exemptée et ses enfans, de quart, ayant esgard aux petis moyens de ses enfans, que n'ont plus de 70 florins de revenu. A esté arresté qu'on l'exempte des gardes extraordinaires; et quant aux ordinaires, qu'elle face moitié quart.

Dans l'été de 1582, un désastre arriva.

Le duc de Savoie voulait s'emparer de Genève; une petite armée, sous les ordres du comte de Raconis, tournait autour de la ville, espérant s'y introduire par surprise; le coup manqua (17 juillet 1582). Mais dans les semaines qui suivirent, les bandes ennemies ravagèrent la campagne; le Registre du Conseil du 7 août énumère « le pillage des biens de ceulx de la ville, mesme rière la Souveraineté, la terre de Saint-Victor tote pillée, *les dismes saisis* ».

Les dîmes saisies, c'était la ruine des décimateurs, des dimeurs, — des *dimiers*, comme on disait à Genève : c'était la ruine de l'hoirie de Didier Rousseau, si le gouvernement n'écoutait pas la voix de l'équité. Pendant deux ans, la veuve, qui avait la tutelle de ses enfants, et son frère Claude Miège, qui lui succéda dans cet office quand elle se fut remariée, eurent à batailler avec le trésorier de la République qui ne demandait pas moins de soixante-seize écus — le quart de la fortune des deux orphelins — pour la dîme des récoltes qui avaient été mises au pillage.

Registre du Conseil, lundi 10 septembre 1582. Mye, veuve de Didier Rousseau, a présenté requeste tendante à estre déchargée de l'admodiation de Lulliez, qu'avoit pris son dit feu mary, attendu que

les soldatz du Duc ont pillé le dìsme du blé, et à ces fins prie de faire crier (*mettre aux enchères*) le disme du vin. A esté arresté qu'on la renvoie à la Chambre des comptes pour le regard du dommage à elle faict.

Registre du Conseil, lundi 10 décembre 1582. Mye Miège, vefve de Didier Rousseau, a présenté requeste tendante à estre déchargée de la ferme de ceste année du revenu de Lulliez, que tenoit son feu mary, attendu que la pluspart a esté pillé par les soldatz. A esté arresté qu'on la renvoie à la Chambre des comptes, où aussi sera advisé sur ceux qui refusent de payer la disme.

Registre du Conseil, vendredi 7 juin 1583. Vefve de Didier Rousseau. A présenté aultre requeste, afin d'estre déchargée de l'admodiation de Lulliez, que tenoit son feu mary, et de la ferme d'icelle : pour les causes qu'elle a cy devant remonstrées. A esté arresté qu'on la renvoie encor à la Chambre des comptes, et que cependant mons[r] le trésorier ne la moleste pas.

Registre du Conseil, vendredi 19 juin 1584. Claude Miège, tuteur des hoirs de Didier Rosseau. Sur la requeste du dit Miège, tendante à ce que, suyvant les précédentes requestes de la vefve du dit Rosseau, les dits hoirs soyent exemptés de payer septante six escus à eux demandés par le seigneur trésorier, ponr la ferme et revenu de Lulliez, de l'année 1582, eu esgard que tout le revenu de la dite année fut entièrement pillé et emporté par les soldatz du camp qui estoit à Saint-Jullien, outre la prise (*récolte*) et meubles des dist enfans, sans que la dite vefve en puisse sauver, sinon un quart de bled, et environ 22 septiers vin rouge, de disme, qui n'ont valu la montée (*le montant*) des frais et despens par elle supportés à recueillir tant le dit vin que disme du bled, montant plus de cent florins ;

Estant ouy le rapport des seigneurs de la Chambre, estant aussy chose notoire que le disme du bled de Lulliez fut prins par les soldatz ; et eu esgard aux fraix par elle supportés à la récolte d'iceluy et du disme du vin, et qu'elle a affermé n'en avoir peu retirer, de tout le dit revenu de la dite année, autre chose que ce qu'elle a cy dessus desclairé ;

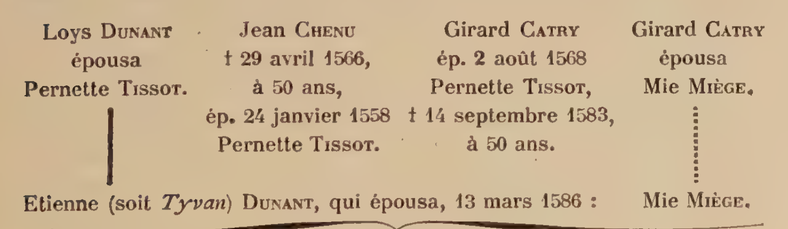
Arresté que les dits enfans et héritiers du dit Rosseau soient tenus exempts et quites du paiement de la dite ferme pour la dite année 82, et qu'ils paient ce qu'ils se trouveront devoir pour reste des autres deux années.

Cette affaire épineuse était donc enfin heureusement terminée. A ce moment, après trente mois de veuvage, Mie

Miège venait de se remarier (24 mai 1584). C'est avec un nonagénaire qu'elle vint redemander à l'église la bénédiction nuptiale, non plus avec une couronne de fleurs comme les jeunes filles, mais avec un bouquet sur le sein, comme la coutume le voulait pour les veuves. Son nouveau mari avait été chapelier; c'était un citoyen considéré : il faisait partie du Conseil des CC depuis plus de trente ans. La veuve de Didier Rousseau, aussitôt après ces secondes noces, rendit bon compte de la tutelle des enfants de son premier mari[1].

En épousant Mie Miège, Girard Catry s'était procuré une garde-malade pour ses derniers jours. Il ne passa guère plus d'une année dans les nœuds de ce mariage, et mourut, âgé d'environ 90 ans, le 8 octobre 1585. Sa veuve n'attendit pas le printemps pour épouser un jeune homme.

Ce nouveau mariage s'était préparé en famille. Le marié prenait pour femme, non pas précisément sa belle-mère, mais la dernière femme de son dernier beau-père. Il faut un petit tableau généalogique pour montrer les rapports compliqués d'alliance qui avaient permis aux époux de faire connaissance.



Jean Dunant,
né 15 décembre 1586,
frère utérin de Pierre et Jean Rousseau.

1. Minutes de Jean Dupont, notaire, VI, 307. Le 28 mai 1584, Claude Miège, marchand, bourgeois, tuteur de Pierre et Jean, enfants de feu honorable Didier Rousseau, confesse avoir reçu de Mye Miège sa sœur, cidevant tutrice des dits hoirs : c'est à savoir bon entier compte et reliqua de l'administration, régime et gouvernement qu'elle a eu et manié des personnes et biens des dits pupilles; et semblablement a la dite Mye Miège plaine et entière satisfaction des mises, livrées, peines et vacations par elle faites et prises pendant la dite administration : le tout à forme des comptes et closture d'iceux, signés tant par nous notaires soussignés et

Tyvan Dunant était un simple cordonnier. Il avait trente ans, puisqu'il avait été baptisé le 27 août 1555. Nous ne savons pas l'âge de sa femme : donnons-lui un peu moins de quarante ans, nous ne serons pas loin de la vérité. Il ne fut pas dressé de contrat de mariage; mais dans le courant de l'année suivante, Mie Miège assura ses intérêts et se faisait donner une reconnaissance de ses apports dotaux[1]. Les libéralités de ses deux premiers maris lui avaient assuré une petite fortune.

Un enfant naquit de ce mariage; mais le père ne tarda pas à mourir (23 septembre 1590), et nous perdons dès lors la trace de Mie Miège.

En définitive, un négociant parisien, qui s'était réfugié à Genève, pour échapper à la persécution, et pratiquer librement le culte réformé auquel il était attaché, avait réussi à faire quelques affaires et à se maintenir dans une certaine aisance. Longtemps célibataire, il avait fini par se marier avec la fille d'un paysan de la contrée, et il était mort après douze ans de mariage. Un seul de ses fils, le dernier, a fait souche. — Tel fut le point de départ de la famille de Jean-Jacques Rousseau.

EUGÈNE RITTER.

noble Charles de Jonvilliers que par le dit Mige, qui auroit apposé sa marque au pied de la dite closture, pour ne savoir écrire. — Charles de Jonvilliers était le beau-frère de Jean de Budé, qui avait été l'exécuteur testamentaire de Didier Rousseau.

1. Minutes du notaire Du Roveray, II, 58. Quittance du 13 juin 1587, par honneste Thivan Dunant, qui a reçu pour le dot et mariage d'honneste Mye, fille de feu Laurens Miège, de Contamina, sa femme, en deniers, la somme de 900 florins; en meubles, vestemens, bagues et joyaux, la somme de 300 florins.

MOISANT DE BRIEUX

FONDATEUR DE L'ACADÉMIE DE CAEN

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SON ACTE DE BAPTÊME, SON CONTRAT DE MARIAGE, SON TESTAMENT

Nous devons à l'obligeance de notre honorable et distingué confrère du comité de direction de la Société de l'Histoire de Normandie, M. Stephano de Merval, de Canteleu, près Rouen, l'autorisation de reproduire, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,* la notice suivante qui a été publiée dans le *Bulletin* de ladite société, exercice 1879-80, pages 423 à 433, après lui avoir été communiquée dans son assemblée générale du 28 juillet 1880.

Les notes sont de M. de Merval; nous en avons ajouté séparément quelques-unes, puisées, la plupart, dans les registres de l'ancienne Église de Rouen, recueillie au Grand-Quevilly, et que l'on trouvera à la fin de l'article.

E. LESENS.

Il y a quelques années, l'Académie de Caen mettait au concours une Étude sur la vie et les œuvres de Jacques Moisant de Brieux, son fondateur. Depuis cette époque les lettrés de la basse Normandie se sont fort occupés de cet aimable écrivain, et comme pour réparer l'oubli dans lequel on semblait l'avoir laissé depuis longtemps, ils ont multiplié les publications et recherché les particularités de sa vie. Ce regain de ressouvenir a donné l'idée à M. le marquis de Touchet, dont l'arrière-grand'mère était la petite-fille de Moisant de Brieux, de fouiller la masse de papiers conservés dans son chartrier et lui venant de sa bisaïeule. Rentré dans son manoir héréditaire après une longue carrière militaire honorablement parcourue, il a employé les loisirs de sa retraite à inventorier, classer et analyser ces papiers, parmi lesquels se trouvent les documents les plus curieux et les plus intéressants, non seulement sur Moisant de Brieux, mais encore sur toutes les

familles bourgeoises de Rouen et de Caen, auxquelles il était allié, et dont les membres se sont élevés aux plus hautes positions, tels que les Groulard et les Barberye de Saint-Contest.

M. de Touchet a bien voulu me confier le fruit de ses recherches et m'autoriser à en publier ce que je croirais digne d'être mis au jour pour rectifier les erreurs dans lesquelles les biographes de Moisant de Brieux sont involontairement tombés, faute de renseignements précis.

Ainsi, copiant la date donnée par M. Weiss dans son article de la Biographie universelle, MM. Mancel, Hippeau, Delorme et de Beaurepaire ont avancé que Moisant de Brieux était né en 1614; une expédition authentique de son acte de baptême trouvée dans les archives du château de Baron prouve que la date de sa naissance doit être reportée à l'an 1611.

« Extrait des registres des baptêmes faits à la religion prétendue réformée à Caen, ce qui en suit :

« Le dimanche au matin, quinziesme jour de may mil six cent onze, le fils de Guillaume Moysant et de damoiselle Marthe Soyer, sa femme, du quartier de Saint-Pierre, a esté baptisé par moi, Pierre de Licques, escuyer, ministre de la parole de Dieu, présent, et nommé Jacques par noble homme Jacques Bourget, sieur de Chaulieu.

« Collation faite, etc., etc.

« Signé : Crestien, Mallet, Le Sueur. »

Le traité de mariage de Moisant de Brieux, signé des parties contractantes, et les lettres de bénéfice d'âge de sa femme font connaître exactement les noms et âge de celle-ci, et constatent que cette union fut célébrée avant qu'il fût rentré dans la vie privée, contrairement à ce qu'ont cru ses biographes[1]. Voici l'analyse de ces deux pièces :

« Contrat de mariage sous seing privé, du 4 août 1634, reconnu le 11 octobre suivant devant Nicolas Moisson et Philippe Débonnaire, tabellions à Rouen, entre noble homme maître Jacques Moi-

1. Jacques Moisant de Brieux céda sa charge de conseiller au parlement de Metz, le 7 juin 1636, à Charles de Villiers, sieur d'Audincourt.

sant, sieur de Brieux, conseiller du Roy en son parlement de Metz, seul fils et héritier de feu noble homme Guillaume Moisant et de demoiselle Marthe Soyer, alors femme de noble homme Pierre Poullain, sieur de Calix, ses père et mère, d'une part, et damoiselle Catherine Van der Tombe, fille puînée et héritière pour moitié du feu sieur François Van der Tombe et seule fille et héritière de feue Catherine Schilemans, sa seconde femme, père et mère de ladite Catherine, en leur vivant, demeurans en la ville de Rouen, d'autre part, laquelle damoiselle future épouse apporte en dot la valeur de cent mille livres tournois. Présence de messire Raoul Bretel, conseiller du Roy en ses conseils d'État et privé, président en son parlement de Rouen, MM. maîtres Costé et Israël Peigné, conseillers de sa majesté audit parlement, M. maître Bretel, aussi conseiller de sadite majesté en son grand conseil, Adrien Soyer, escuyer, sieur d'Intraville, Nicolas de Roesse, aussi escuyer, sieur de Beuzevillette, noble homme David Le Moutonnier, sieur de Saint-Jullien, noble homme Claude Le Moutonnier, avocat audit parlement de Rouen, son fils, tous parents dudit sieur de Brieux; des sieurs Adam Raye et Nicolas de Ricq, amis de ladite damoiselle Van der Tombe, Adrian Ficq, son beau-frère, Vandalle, son parrain.

« Signé : Jacques Moisant, Catherine Van der Tombe, Adrian Ficq, Vandalle, Raoul Bretel, Costé, Le Peigné, Nicolas de Roesse, s^r de Beuzevillette, Adam Raye, Soyer, Marthe Soyer, N. de Ricq, Le Moutonnier, etc. »

« Lettres de bénéfice d'aage, accordées, le 21 may 1633, par le Roy, à demoiselle Van der Tombe, aagée d'environ 19 ans (née et baptisée à Rouen le 14 avril 1614), fille seconde et héritière de moitié dans la succession de feu François Van der Tombe[1], son père, décédé le 17 may 1633, vivant bourgeois et marchand à Rouen et de feue Catherine Schilemans, vivante seconde femme dudit défunt. »

Maintenant que nous avons rétabli par pièces les dates précises de la naissance, du mariage et de la cession de la charge

1. Un certificat des échevins de la ville de Hondschote, près Gand, au comté de Flandre, daté du 3 décembre 1608, atteste que Georges Van der Tombe, possesseur du fief d'Aluirgant, dans la paroisse de Blangenberg, était natif de cette ville, et qu'il avait eu de son légitime mariage avec Marguerite Aberla plusieurs enfants, dont l'aîné François habitait depuis plusieurs années la ville de Rouen, en France, et que ses armoiries étaient : *d'azur, à six tombes d'argent et trois croissants d'or.*

de conseiller de Jacques Moisant de Brieux nous allons faire connaître son testament et ses deux codicilles, documents restés inédits jusqu'à ce jour.

Expédition authentique du
Testament olographe de Jacques Moisant, sieur de Brieux,
de la Luzerne et de Martragny.

Je dois autant que personne au monde songer à la retraite, Dieu m'ayant à diverses fois visité de périlleuses maladies; dans l'incertitude donc du temps qu'enfin il luy plaira m'appeler au port et dans l'entière liberté d'esprit qu'il me donne par sa miséricorde, je fais et signe cet escrit contenant ma dernière volonté. Je souhaite estre inhumé auprès de ma femme, et je prie madame Huet[1] de m'ensevelir.

Je donne à l'église réformée de Caen dix huit cents livres et aux pauvres de nostre religion vingt aulnes de froc par an.

A l'église de Bernières, en cas qu'il y ait un ministre particulier pour ce quartier là, deux cents livres, qui joints aux sept cents livres que ma femme m'avoit prié d'avoir agréable qu'elle donnast, feront ensemble neuf cents livres, pour estre constitués en cinquante livres de rente.

Aux pauvres de la paroisse de Bernières, tant de la religion que catholiques, dix aulnes de froc par chacun an, distribuables par mes enfans.

Au bureau des pauvres de Caen, vingt livres qui seront mis en deux termes entre les mains de monsieur le curé de Saint-Pierre, par ce, néanmoins, que si, pour la subsistance de ce bureau, on ne faisoit plus de collecte par les maisons, et que l'on mist, pour y subvenir, quelque impost sur les sidres ou autres denrées, et parce que, encore, que s'il falloit que l'exercice de nostre religion ne fust plus en ceste ville et qu'à cause de cela mes enfans fussent obligés de se retirer ailleurs, j'entends que la présente donation soit révoquée et demeure nulle.

Je donne au sieur Firmin, cent livres; à Marie Eudes, autant et à Durocher, autant; à Lespine, vingt livres; à la cuisinière, quinze; à Catherine, vingt; au cocher, cinq livres; à Céladon, autant; et pour Ladune, mon laquais, comme c'est un bon garçon, craignant

1. Marie Moisant, née à Dieppe le 6 juillet 1816, fille de François, fils Henry, fils Romain, frère de Nicolas, grand père du testateur, mariée le 16 novembre 1635 à Nicolas Huet, escuyer, sieur de la Maubruyère.

Dieu et qui m'a bien servy, je veux qu'on le mette en mestier comme on a fait pour Lagrève et Laverdure, ou s'il veut encore demeurer en service, je veux qu'on luy donne la somme de cent livres qu'il fera valloir par l'advis de Marie et de Durocher.

Je donne à madame Huet, ma cousine, cent cinquante livres que son frère me doit pour pareille somme qu'il a reçue de mon fermier du Goulet; plus je luy donne trois cens livres restant du prix de la rente que j'ay faicte à son fils de ma dicte terre du Goulet, et je désire qu'on rende à M. de Putot[1] une obligation de trois cens livres que j'ay de luy et dont je le tiens quitte.

Je donne en mariage à ma fille Catherine Moisant[2] soixante dix mille livres, payables dix huit mille livres en argent comptant, le reste en partyes de rente, dont mes fils demeureront guarants après simple dixcution[3]; plus je luy donne ma chambre garnye et meublée comme elle estoit lorsque Monsieur le Duc de Montausier vint icy, sçavoir : de tapisseries, tapis de pied, lit à double pente, table, chaises, lustre et le cabinet de bijoux qui est dedans; ensemble les perles, bracelets, bagues, diamant, linge et généralement tout ce que ma femme avoit donné par son testament à ma dicte fille, que j'entends encore estre réservée à partage en cas que l'un de ses frères ne se mariast pas ou mourût sans enfant.

Et comme je suis seur que Madame de Marcelet[4] voudra bien prendre dans sa maison ma fille et luy servir de mère suivant l'intention de feue ma femme et la mienne, pour la luy expliquer par cet escrit comme je luy ay fait plusieurs fois de bouche, je la suplie bien fort d'élever et de nourrir ma chère enfant dans la simplicité, la douceur et la modestie d'une véritable chrétienne, sans vanité, braverye, comédie, bal, romans, mouches ny gorge ouverte, et qu'après son aiguille et les honnestes exercices qu'on luy voudra faire aprendre, elle soit instruite dans le mesnage, et qu'elle n'aille nulle part qu'avec Marie, si ce n'est avec Mme de Tilly ou Mlle de

1. Jean de Vieux, sieur de Putot.

2. Catherine Moisant, seule fille de Moisant de Brieux, née et présentée au baptême à Caen, le 4 juillet 1655, mariée secrètement, le 15 décembre 1674, par le ministre de la R. P. R. de l'ambassadeur d'Angleterre, à Henry Daniel, escuyer, sieur de Grangues, lieutenant au régiment de cavalerie de Schomberg, dont le contrat fut dressé à Paris, le 5 mai 1676, lorsqu'elle eut accompli ses 21 ans, morte le 11 septembre 1677.

3. *Dixcution, appréciation,* V. Littré *verbo dis* ou *dixcution.*

4. Catherine Moisant, sœur de Moisant de Brieux, mariée par contrat du 26 août 1634, reconnu le 20 décembre suivant, à Robert de Héricy, chevalier, marquis d'Etrehan, seigneur de Marcelet, Therceceville, etc.

Saint-Contest[1], à la vertu et à l'amityé desquelles j'ay une entière confiance et pour lesquelles j'ordonne à ma fille d'avoir toutte sa vie un parfait respect : elle est trop bien née pour manquer à un aussi juste devoir.

J'espère aussi qu'elle honorera comme elle doit Madame de Cagny, Mademoiselle de la Luzerne et Madame de Carbonnel[2].

J'entends que pour la nourriture de ma fille, de Marie, sa femme de chambre et de son petit laquais, on luy fournisse mille livres par an et autres mille livres pour son entretien, ses charités et ses menus plaisirs, laquelle somme lui sera payée de quartier en quartier et par avance jusqu'à ce qu'elle se marie.

Je souhaite qu'on fasse trois copies de mon portrait, une pour ma sœur, l'autre pour Madame de Tilly et la troisième pour Messieurs de nostre Académye, que je recommande à mes enfants d'honorer toujours et de continuer à recevoir dans ma maison, aussi long temps qu'il leur plaira de s'y assembler.

Je veux que mon fils aisné[3] aille, le plus tost qu'il pourra après mon décès, saluer Monsieur le Duc de Montausier et luy demander très humblement la contination de sa protection et de sa bienveillance pour ma famille et l'assurer que je suis mort et que j'ay vescu son très humble, très obéissant et très fidelle serviteur.

J'ordonne à mes enfans de chérir, protéger et secourir en leurs besoins tous mes domestiques, entr'autres Firmin, Marie et Durocher, et surtout ceste Marie, pour qui ma femme et moy avons toujours eu une affection particulière : c'est une fille qui n'a jamais eu

1. Madame Blondel de Tilly et Mademoiselle de Saint-Contest, filles de Thobye de Barberye, seigneur de Saint-Contest, trésorier extraordinaire des guerres à Caen et de Jeanne Le Révérend de Bougy, petites-filles de Marie Moisant, tante de Moisant de Brieux, mariée à Pierre Barberye.

2. Madame Mesnage de Cagny, sœur de Madame de Tilly et de Mademoiselle de Saint-Contest.

Mademoiselle de la Luzerne était fille de Louis Thiout, seigneur de Racqueville et de la Luzerne, de qui Moisant de Brieux avait acheté en 1637 la terre de la Luzerne.

Madame de Carbonnel, femme de Jean de Carbonnel, écuyer conseiller secrétaire du Roy, maison, couronne de France et de ses finances, nommé secrétaire de l'Académie de Caen après la mort de Moisant de Brieux.

3. François Moisant, sieur de la Luzerne, de Brieux et d'Amayé, capitaine d'une compagnie au régiment d'infanterie de Crussol, né le 10 octobre 1634, mort le 22 mars 1709.

Des cinq garçons qu'avait eus Moisant de Brieux, deux étaient morts, l'un au service du Roi de Suède, l'autre assassiné à Caen.

Des deux autres, Arthur alla s'établir en Bretagne, et Robert, ministre de la religion réformée, s'expatria et mourut en Hollande.

d'autre inclination que ma famille, ny d'autre plaisir, pensée, ny divertissement que de se tenir renfermée dans ma maison pour prier Dieu, pour instruire et divertir ma fille, pour nous assister jour et nuit dans nos maladies, pour prendre tous les grands et tous les petits soins de mon mesnage et se réduire aux emplois du moindre de nos serviteurs, tout cela avec une douceur, un zèle, une promptitude et une fidellité qui a peu d'exemples. Je conjure derechef mes enfans, par tout le souvenir et le respect dus aux volontés et à la mémoire d'un père et d'une mère qui les ont tendrement aymés, de faire du bien à cette bonne fille, et après que ma chère enfant sera mariée, travailler à sy bien placer et establir ceste Marie, qu'elle éprouve que la fidellité envers un maître et une maîtresse aussi bien que la fidellité envers Dieu, a les promesses de la vie présente et de celle qui est à venir.

Je donne ma bénédiction à mes enfans, à mes neveux et à mes serviteurs, priant Dieu de la vouloir accompagner de la sienne et de leur faire la grâce à tous de luy estre fidelles jusqu'à la mort.

Je prie Dieu particulièrement de vouloir faire la grâce à ma fille de ressembler à sa bonne mère en sagesse, piété, modestie, charité, douceur et en toutes sortes de vertus chrétiennes.

Monsieur de Carbonnel, secrétaire du Roy, sera, s'il luy plaist, exécuteur de ceste dernière volonté que j'ay ainsy escrite et signée ce quinziesme jour de mars XVI cens soixante et traize.

Signé : de Brieux Moisant avec un paraphe.

O Dieu, laisse maintenant aller ton serviteur en paix ! O Dieu, j'ay attendu ton salut; viens, Seigneur Jésus, viens ; à toy, mon Dieu, mon créateur, à toy, mon Dieu, mon Rédempteur, à toy, mon Dieu, mon sanctificateur, père, fils et Saint-Esprit, un seul et mesme Dieu, éternellement bénit, soit honneur, force, puissance et gloire dès maintenant et à jamais ! Amen.

Fait les subdicts an et jour.

Et en cas, ce qu'à Dieu ne plaise, qu'il prït mal à Madame de Marcelet ou que ma fille ne pust pas vivre à la campagne, je suplie très humblement Madame de Tilly et Mademoiselle de Saint-Contest de vouloir bien qu'elle demeure avec elles.

Fait les susdicts an et jour.

Signé : de Brieux Moisant avec paraphe.

Collationné à l'original par moy, conseiller secrétaire du Roy, maison et couronne de France et de ses finances.

De Carbonnel.

Premier Codicille

Je soubsigné Jacques Moisant, sain d'esprit et malade de corps, veux et ordonne par ce présent escrit testamentaire que le testament précédent que j'ay cy-devant mis entre les mains de Monsieur Carbonnel et tous autres que je pourrais avoir cy devant faits, demeurent nuls en ce qui regarde la clause du mariage de ma fille que je veux et entends estre reçeue à partager également avec ses frères toute ma succession, tant en fonds qu'en meubles, de quelque nature qu'ils puissent estre, suivant le mémoire de l'estat présent de mon bien, dont le sieur Firmin donnera un double à chacun de mes enfans.

Le reste de mon testament précédent demeurant en sa force et vertu.

Fait et signé ce septiesme janvier 1674.

Signé : Moisant de Brieux.

Collationné à l'original par moy, conseiller..., etc.

De Carbonnel.

Second Codicille.

Oultre ce dont j'ay cy devant prié Monsieur de Carbonnel par mes deux dernières vollontés, je le suplie encore par celle-cy de faire donner par mes héritiers à M. le Bourgeois une obligation de la somme dont il m'est redevable par les derniers comptes que nous avons faits ensemble. C'est un bonhomme qui depuis un an ou deux m'a rendus nuits et jours de fidelles assistances; c'est un bonhomme qui a grande charge d'enfant. Je luy donne de plus cinquante livres du fermage de la maison qu'il loue de moy.

Je veux qu'on luy fasse diminution tous les ans de la somme de trente livres sur son bail de ma dicte maison, que sa femme et ses enfans après sa mort occuperont tant qu'ils voudront sur le mesme prix, et qu'on luy donne pareille somme de dix escus pour les drogues qu'il m'a fournies; de plus qu'on luy donne la liberté de disposer de son grenier pourvu qu'il ne le charge de rien qui puisse estre préjudiciable.

Et pour ce qui est de MM. Viquemand[1] et Othon, mes enfans en useront selon que je suis demeuré d'accord avec eux.

1. M. Vicquemand, docteur en médecine, l'un des membres fondateurs de l'Académie de Caen.

Fait ce vingt cinquiesme de février XVI cent soixante et quatorze. Signé : Moisant, un paragraphe.

Collationné à l'original par moy, conseiller, etc., etc.

De Carbonnel.

Trois mois après la rédaction de ce codicille, le 24 mai 1674, Jacques Moisant de Brieux rendait son âme à Dieu.

S. DE MERVAL.

Le nom de Moisant, au XVII[e] siècle, a été écrit de plusieurs manières : *Moisant*, *Moysant*, *Moisans*, *Moysan*, et même *Moizan*.

Pierre de Licques, pasteur à Caen, probablement fils d'Antoine de Licques, écuyer, sieur des Authieux, pasteur à Dieppe, était frère de David de Licques, gentilhomme de Duplessis-Mornay. On pense qu'il a contribué, pour une large part, à la rédaction de l'*Histoire de la vie* de ce dernier, de concert avec Charlotte Arbaleste, sa veuve, 1 vol. in-4, Leyde, Elzevier, 1647.

Jacques Bourget, s[r] de Chaulieu, noble homme, conseiller du roi au Parlement de Normandie, reçu en 1602 (Steph. de Merval, *Catalogue et armorial des Présidents, Conseillers, gens du roi, etc., au Parlement de Normandie*, in-4°, Évreux, 1867, imp. Hérissey). Jacques Bourget avait épousé Suzanne de la Rivière; une fille, nommée Jeanne, est née, de ce mariage, à Rouen, le 22 juin 1606.

Israël Peigné, écuyer, sieur de Lardinière, reçu conseiller au Parlement de Normandie en 1620 (S. de Merval, *Armorial, etc.*), marié à Madelaine Jourdain, de Dieppe, en 1634, père d'Ester Peigné, qui a épousé, à Londres, où elle s'était réfugiée, le 24 août 1681, le célèbre voyageur Jean Chardin, né à Paris en 1643, mort en 1712. Ester Peigné est décédée en 1691. Nous supposons qu'elle est née à Dieppe. — La mère de Jean Chardin, Jeanne Guiselin, était fille de Jean, marchand à Rouen, paroisse Saint-Martin-du-Pont, et de Marie Diessart. — Charlotte Chardin, sœur de Jean, a épousé, à Charenton, en 1671, Jean Pierre de Laët, avocat, sieur de Fre-

nay, fils de Pierre, ancien de l'église de Quevilly. Il se réfugia en Hollande à la Révocation de l'Édit de Nantes.

Adrien Soyer, écuyer, sieur d'Intraville, était parvenu au poste important de lieutenant général du bailli de Caux au siège d'Arques, par le crédit de son oncle, Claude Groulard, premier président du Parlement de Normandie. Lors de sa nomination, il abjura le Protestantisme et usa, à Dieppe, d'une grande sévérité à l'égard de ses anciens coreligionnaires ; il était sans doute parent de la mère de Moisant de Brieux.

Nicolas de Roësse, sieur de Beuzevillette (près Bolbec), fils de feu Nicolas, et de Jeanne Miffant, marié à Anne Piterson, fille de Jacques, et de Madelaine de l'Ecluse.

Adam Raye, sieur du Mesnil au Doyen et du manoir Ségoin, originaire de la Hollande, marié à Catherine Van der Heyden.

Nicolas Dericq, né à la Brille (Hollande) en 1592, grand marchand (armateur) à Rouen, naturalisé en 1631, anobli par Louis XIV sous la régence d'Anne d'Autriche en 1646, ancien du consistoire de Rouen-Quevilly, a eu 12 enfants de Marguerite Lambert, sa première femme, et un fils de son second mariage avec Marie de Caen, de la famille des de Caen, marins renommés qui ont joué un grand rôle au Canada.

Adrien Ficq, marchand à Rouen, paroisse de Saint-Martin-du-Pont, né à Delft (Hollande), marié à Françoise Van der Tombe, sœur de la femme de Moisant de Brieux.

Vandalle, Jean, originaire de Hambourg, marchand à Rouen. Les familles de ce nom ont été nombreuses à Rouen au XVIIe siècle.

E. L.

Rouen, avril 1893.

Documents

DÉPOSITION DE JACQUES BOYER FILS

AU SUJET DE PRÉTENDUS DÉPÔTS D'ARMES DES PROTESTANTS
ET INDICATIONS SUR LEURS PRÉDICANTS, PROPOSANTS, ANCIENS, ETC.

1755

(Archives de l'Hérault. Archives civiles, C. 441. Fonds de l'intendance).

Jacques Boyer, fils d'autre Jacques Boyer, ministre du désert et d'Anne Fraissinette d'Anduze, s'était engagé dans le régiment de dragons de Thianges, et n'avait pas hésité à abjurer la religion réformée, qui aurait pu nuire à son avancement. Dans une conversation avec l'abbé de Montbrun, grand vicaire de l'évêque de Belley, il avait dit « que les religionnaires du Languedoc avaient des dépôts d'armes et de poudre sur une montagne près du Vigan, qu'on nomme la Luzette et dans les villages d'Arphy, de Molières et de Bréau » (canton du Vigan). Anne Fraissinette, que les documents officiels appellent «la veuve Bastide» du nom de son premier mari, étant passée en Angleterre, avec une fille qu'elle avait eue de son second mariage, Jacques Boyer fils s'empressa de demander la main-levée de ses biens, situés à Anduze et vacants par le départ de sa mère et et de sa sœur, ce qui provoqua les pièces et dépositions que nous publions, et où l'on trouvera beaucoup de renseignements fort curieux et inédits.

On remarquera principalement ce qui est dit sur le fonds dont le revenu servait aux études de postulants ou proposants français pour le saint ministère. De Londres, ce fonds vint un peu plus tard à Genève et y est encore de nos jours, toujours affecté à la même destination.

Treize ans après, le même Jacques Boyer fils, qui avait quitté le harnais du dragon et abjuré la religion romaine, épousait le 11 mars 1768, mariage béni par Paul Marazel, pasteur à Aulas, demoiselle Louise Cairol, fille de feu sieur Jean Cairol et Marie Peirenc, du Vigan (*Reg. des Baptêmes et Mariages de l'Église d'Aulas*).

FERD. TEISSIER.

Lettre de Voyer-d'Argenson à l'intendant de Saint-Priest.

« M. Vernier ». « A Versailles le 19 avril 1755.

« Rien à faire, ainsi convenu avec M. d'Argenson »[1].

« J'ai, Monsieur, fait interroger le Né Boyer, dragon du Régt de Thianges, fils d'un prédicant du Languedoc, au sujet des avis qu'il avoit donnés précédemment contre les Religionnaires. Vous verrez par le mémoire que M. le comte de Tavannes m'envoie à ce sujet que cet homme n'a pu donner de plus grands éclaircissements sur la situation des dépôts d'armes qu'il prétend que les Religionnaires ont sur la montagne de la Luzette. Cependant comme ses réponses peuvent vous être utile pour reconnoitre les prédicants, les proposants, et les anciens qui y sont nommés, j'ai cru devoir vous en faire part, afin que vous en fissiez l'usage que vous jugerez convenable.

« Vous verrez aussi que M. de Tavannes me marque que ce dragon demande la main-levée de ses biens, qui sont situés à Anduze et vacans par le départ de la veuve Bastide, sa mère, laquelle est passée en Angleterre avec sa sœur. Je vous prie de vouloir bien, après avoir vérifié ce fait, me marquer, en me renvoyant la lettre de M. de Tavannes, ce que vous pensez que l'on puisse faire en faveur de ce dragon que l'on m'assure avoir abjuré le Calvinisme de bonne foi et avoir même intention d'entrer dans l'Etat ecclésiastique (!). Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. « V. D'ARGENSON » (*signé*).

[2] « Si vous voulez bien, Monsieur, me faire souvenir, la première fois que j'aurai l'honneur de vous voir de vous parler au sujet de cette déclaration, je vous proposerai de faire venir ce dragon pendant votre séjour ici pour vous mettre en état d'en tirer des éclaircissements qu'il vous donnera peut-être mieux circonstanciés verbalement que par écrit. »

Lettre de M. de Tavannes.

« Monsieur,

« En exécution des ordres dont vous m'avez honoré par votre lettre du 25 Mars dernier[3], j'ai prié M. le baron d'Espagnac d'entendre le Né Jacques Boyer, de la Compie de Desrochettes, au régt

1. Annotation mise dans les bureaux de l'intendance.
2. Post-scriptum écrit en entier de la main de Voyer-d'Argenson.
3. Cette lettre n'est pas dans le dossier.

de dragons de Thianges. J'ai l'honneur de vous adresser les réponses que ce dragon lui a faites. M. D'Espagnac me mande qu'il lui a trouvé tant de franchise qu'il peut assurer que s'il en avait su davantage il le lui auroit déclaré. Le dragon vous supplie, Monsieur, de lui faire accorder la main-levée de ses biens, qui sont actuellement vacants par le départ de sa mère et de sa sœur qui sont passées en Angleterre, à ce qu'on lui écrit; sa mère se nomme la veuve Bastide, et elle faisoit sa résidence à Anduze, proche le couvent du Verbe-Incarné[1]. Par toute la bonne foi avec laquelle M. D'Espagnac, qui l'a renvoyé à son régiment, me mande qu'il lui a parlé, il paroit mériter cette grâce.

« J'ai l'honneur d'être, avec respect,

« Monsieur,

« Vostre très humble et très obéissant serviteur,

« SAULX-TAVANNES » (*signé*).

Interrogatoire et réponses de Jacques Boyer fils.

1e demande. — Interrogé sur ce qu'il aurait dit à M. l'abbé de Monbrun, grand-vicaire de M. l'Évêque de Belley[2], que les Religionnaires de Languedoc avaient des dépôts d'armes et de poudre sur une montagne près du Vigan qu'on nomme la Luzette[3], où il avait été creusé d'antres qui ont été recouverts avec des gazons pour en masquer l'entrée, et dans des souterrains pareillement creusés dans les villages d'Arphy, de Molières, et de Bréau, situés au pied de cette même montagne[4], mais, que comme la montagne de la Luzette est d'une grande étendue, il faudrait désigner dans quelles parties les cavernes en question sont situées, et près de quelles maisons des villages nommés on a pareillement enfoui des armes, si c'est dans des jardins, des prés, des terres ou autres héritages et à qui ils appartiennent; enfin qu'il est essentiel de donner toutes les indications qui peuvent servir à découvrir ces dépôts. Il lui a été représenté, en même temps, que ce n'est pas en donnant des avis vagues, et dont on ne puisse tirer aucune utilité, qu'il peut

1. On enfermait dans ce couvent les femmes et filles protestantes ou *nouvelles-converties*, signalées comme professant la R. P. R.

2. Gabriel Cortois de Quincey, évêque de Belley (Ain), 22 août 1721-1790 (L. Lalanne. *Dict. hist. de la France*).

3. *La Luzette,* quartier de la montagne de l'Espérou, au pied de laquelle est bâti le hameau ou village d'Arphy, chef-lieu de la commune de ce nom, contenant environ cinquante ménages (*Bull.* XXXV, 268, notes).

4. Bréau et Molières sont bâtis sur des mamelons, le long du versant de la montagne.

mériter les grâces du Roy et qu'il se mettrait au contraire dans le cas de mériter punition, s'il avait cherché à en imposer par de vaines promesses qu'il ne serait pas en état ou en volonté de remplir?

« R. — A répondu qu'il était trop jeune, quand il était dans les Cévennes avec sa famille, pour qu'on lui ait vouleu faire part des caches où sont les armes des Religionnaires, et qu'il n'y a que les Anciens qui en soient instruits; — qu'un de ces anciens l'assura un jour, en lui montrant la montagne de la Luzette, que c'était dans cette montagne qu'étaient les dépôts des armes et des poudres; — qu'il s'était trouvé, il y a deux ans, dans une assemblée, qui se tint dans le champ du nommé Sanguinède, au-dessus du Vigan[1], et que les Religionnaires étaient au nombre de 60, tous bien armés et résolus d'attaquer les dragons de La Ferronays, qui étaient pour lors au Vigan, s'ils s'étaient présentés; — que le nommé Cadet Julien, connu autrement sous le nom de *La Séranne*[2], ci-devant chasseur de feu M. de Rambion, gouverneur de St-Hippolyte [-du-Fort], était à la tête de l'assemblée; — qu'il fut témoin encore que, vers les huit heures du soir du jour qu'on arrêta le nommé Benezet, qui a été exécuté à Montpellier, il s'assembla de tous les côtés, sur la nouvelle de sa prise, sur la place [ou promenade] des chataigners, au Vigan, environ 400 Religionnaires, tous armés et qui avaient projeté d'aller arrêter dans son auberge le sieur de Polisbourg, capitaine au régiment de La Ferronays, qui avait arrêté led. Benezet[3], et de le menacer de le tuer s'il ne rendait led. Benezet; mais que cette assemblée se dissipa, sur les représentations que firent les bourgeois du Vigan que la ville serait ruinée si on en venait à cette violence et qu'il était préférable de tacher de l'enlever quand on le conduirait à Montpellier; et que réellement ils avaient pris toutes les mesures convenables pour cela, mais qu'elles furent infructueuses, a répondu led. Jacques Boyer, avec assez de sincérité; — qu'il est au désespoir de n'en pas savoir davantage à ce sujet; — qu'il sait bien d'ailleurs qu'il n'y a pas un particulier dans les Cévennes qui n'ait un fusil brisé qu'il porte quand il va dans les

1. *Lieux où se tiennent les assemblées*, au Vigan : au lieu appelé *le champ de Sanguinède*, au bout de la Coste de l'Espérou, audelà les glacières quatre portées de fusil, y prêchant tous les dimanches, où se rendent les habitans du Vigan, de Molières, de Bréau, d'Aulas, de Mandagout, de Mauries [Mars?], assemblées très nombreuses (*Arch. de l'Hérault*, c. 279. *Fonds de l'intendance*).

2. *La Séranne*, ferme de la commune de Gorniès (Hérault) (E. Thomas. *Diction. topograph. de l'Hérault*, 203. A).

3. V. sur l'arrestation de Benezet, *Bull.* XXXIII, 543 ss.

assemblées des Religionnaires, ce fusil se démontant et pouvant être porté en poche.

— « A été interrogé s'il ne pouvait pas nommer quelques Anciens, qui soient au fait de ces dépôts d'armes qu'il a dit être dans la montagne de la Luzette?

— « A répondu qu'il connaissait : à *Arphy*, le nommé *Gaubert*, dont le frère était ministre; — à *Pallièrols* [commune de la Paroisse-du-Vigan], un nommé *Maurin*, qui est collecteur du Vigan et a un bien à Pallièrols; — au *Vigan*, le nommé *Mazel*, fabriquant en bas; — au *Vigan*, le nommé *Lèques*, maréchal, restant proche le pont[1]; — au *Vigan*, le nommé *Serres*, marchand et correspondant d'Angleterre pour les Religionnaires; — à *Campis*, audessus du Vigan, un autre *Maurin*, boiteux et sergettier; — à *Molières*, un nommé *Reboul;* — à *Bréau*, un nommé *Guibal*, faiseur de bas[2] et un cordonnier, dont la fille a été enfermée à la Tour de Constance, à Aiguesmortes; — à *Coularou*, à portée du Vigan, les nommés *Cadenat*, père et fils; — que les particuliers qu'il vient de nous nommer étaient tous des Anciens, et, par conséquent, au fait de tout ce qui regardait les Religionnaires des Cévennes.

— « Interrogé s'il n'aurait rien de plus circonstancié à nous dire sur lesd. Religionnaires? »[2]

Sur quoy il nous aurait écrit de sa propre main les détails suivants:

— « La province des Cévennes est divisée en deux provinces ecclésiastiques : celle des Hautes, et celle des Basses-Cévennes. — Les Basses-Cévennes contiennent les églises d'Anduze, Saint-Jean-de-Gardonnenque, La Sale, Saint-Hippolyte [-du-Fort], Sauve, Ganges, Valleraugue, Vigan, et de Rouergue[3], qui est maintenant abandonné; — les Hautes-Cévennes comprennent Alais, Saint-Jean-des-Anels [*aujourd'hui :* Saint-Jean-de-Maruéjols, canton de Barjac], Meyrueis, et autres, dont je ne sais l'ordre. Les protestants sont plus nombreux de la moitié prèsque dans les Basses que dans les Hautes [-Cévennes]; il y avait de mon temps dans les Basses [-Cévennes] sept ministres, et huit proposants ou étudiants en théologie; — ils sont aussi nombreux dans les Hautes; — le doyen est M. Roux[4],

1. La famille Lèques a exercé la profession de maréchal-ferrant jusqu'à nos jours dans la maison de la rue du Pont au Vigan, qui leur appartient.

2. Le représentant actuel de la famille Guibal, de Bréau, habite Nîmes, où il dirige une manufacture de bonneterie, qu'il a fondée.

3. L'ancienne province ecclésiastique du Rouergue est comprise dans la consistoriale de Saint-Affrique.

4. Jean Roux, né aux Crouzets, près de Barre-des-Cévennes, élève de Bétrine, commença de prêcher en 1732, étudia à Lausanne, 1737-1739, et

les messieurs Martin[1], Teissier, les frères Gabriac[2], et autres, sont ses collègues. — La province du Bas-Languedoc confine avec les deux [provinces] des Cévennes, la dernière église du Bas-Languedoc, du côté des Hautes [-Cévennes], est Ribaute[3]; du côté des Basses [-Cévennes], Lezan[4] et Quissac. Le doyen est Mr Paul Rabaut, desservant ordinairement l'église de Nismes, la plus nombreuse en protestans de toute la France, ses collègues sont Mrs Desferre[5], Clément[6], Vezenobre[7], La Coste[8], et autres. Ils appellent

exerçait encore le ministère en 1763 (Charles Dardier, *Paul Rabaut*, I, 7; — Ed. Hugues. *Histoire de la Restauration du protestantisme*, II, 412-413).

1. Jean Martin, né à la Valette, paroisse de Valleraugue (Gard) en 1725, étudia à Lausanne, 1745-1750; fut pasteur dans les Hautes-Cévennes, notamment à Saint-André-de-Valborgne, Vébron, etc., 1752-1758 ; — fut cédé à la Provence par le synode national de 1758 et y exerça le ministère jusqu'en 1769; ensuite à la Rochelle, 1769-1770; et enfin dans la Saintonge, 1775-1781, année de sa mort (Charles Dardier, *Paul Rabaut*, II (IV), 128-136 ; — *Registres des baptêmes et mariages de Saint-André-de-Valborgne et de Vébron*, etc.).

2. Les frères Gabriac étaient : Jean-Pierre Gabriac, dit Gabriac l'aîné, mort pasteur dans les environs de Florac, où il était né; — Jacques Gabriac, dit Gabriac cadet; — et Louis-Victor Gabriac, dit Gabriac le jeune. La famille Gabriac a fourni quatorze pasteurs à l'Église réformée de France, depuis 1741 jusqu'à nos jours.

3. Ribaute, canton d'Anduze.

4. Lézan, canton de Lédignan.

5. Estienne Desferre, dit *Montagni*, et plus tard *le chevallier de Labriga*, né au Grand-Gallargues (Gard), élève de Bétrine, prêchait depuis 1736. Reçu proposant en 1749, il étudia à Lausanne, 1742-1743. A son retour en France, il servit dans le Bas-Languedoc, du côté d'Alais. Suspendu en 1760, il alla servir dans le Béarn (Ch. Dardier, *Paul Rabaut*, I, 71).

6. Simon Gibert, dit *Clément*, né à Lussan (Gard), élève de Bétrine, fut prédicateur avec P. Rabaut et Pradel-Vernezobre, 1735-1738 ; étudia à Lausanne, 1740-1741. Député du Bas-Languedoc au synode national de 1744, il fut désigné pour faire une tournée d'un an dans les Cévennes et servit ensuite dans le Bas-Languedoc. Il fut nommé en 1754, avec Rabaut et Pradel, pour former un comité qui devait aviser sur les cas qui surgiraient pendant qu'il serait difficile et dangereux de tenir les synodes. Pasteur à Congénies, 1762-1763, il mourut en mai 1767, au service des Églises d'Aiguesvives, Vergèze et Gallargues (Ch. Dardier, *Paul Rabaut*, I, 23).

7. Jean Pradel, dit *Vernezobre* (et non Vezenobre), né à Bédarieux (Hérault) le 26 janvier 1718, fut reçu prédicateur avec Rabaut et Simon Gibert en 1738. Marié le 27 avril 1739, avec Elisabeth Pongy, il fut étudier à Lausanne, 1741-1742, consacré en mars 1742, il servit dans les Basses-Cévennes en 1743, en Vivarais en 1744, puis à Uzès, où il se remaria le 5 juillet 1761, avec Anne Bedos. Il était pasteur des Églises de Marsilhargues et Saint-Laurent-d'Aigouze en 1770, et y resta jusqu'en 1792, époque où il obtint son congé à raison de son âge et de ses infirmités.

9. Marc Portal, dit *la Coste*, né à Luziers, hameau de la paroisse de

à leur synode provincial (suivant un accord fait au synode national dernier tenu) un ministre envoyé depuis peu dans un petit canton de la Provence, qui ne pouvant convoquer un synode provincial étant tout seul, est obligé d'assister au synode du Bas-Languedoc, et au synode national représente ce dernier.

« Il y a en Suisse, et à Londres, deux représentans des Eglises réformées de France, le résidant en Suisse est ministre, et a professé en France il y a vingt et quelques années ; il s'appele Court, habitué à Lausanne, canton de Berne, natif, de même que l'autre de Londres, qui s'appele Du Cayla, gentilhomme, de la ville de Villeneuve-de-Berg, en Vivarais. Celui d'Angleterre a un fonds de un million entre les mains, dont les revenus servent à donner 27 ₶ [vingt-sept livres] par mois, argent de France, à 10 ou 12 proposants ou postulants, que l'on envoie de différentes provinces de France, pour faire deux ou trois ans d'études, soit de latin, de logique, morale et théologie, chez des professeurs de l'Académie de Lausanne, qui veulent les enseigner, moyennant 300 ₶ ou 400 ₶ par an. Etant à Lausanne, ils sont soumis au représentant Court, et reçoivent leur pension d'un professeur en langue hébraïque nommé Polier[1], membre de l'Académie de Lausanne. En temps de persécution ou d'autre nécessité commune, les doyens des provinces ou ceux qui en sont chargés, en donnent avis aux deux représentants, qui leur envoyent des avis donnés par les académies de Suisse ou d'Angleterre; le représentant d'Angleterre se fait assister par un certain nombre de théologiens, qui décident sur les cas de conscience qu'on leur propose de France.

« Les lettres parviennent en France par le moyen d'un correspondant qu'il y a à Genève, et celles d'Angleterre quelquefois par Paris, mais toujours sous des enveloppes, et en des temps critiques le dessus de l'incluse est en blanc. Les lettres de France pour l'Angleterre ou la Suisse s'adressent à Mr Ravier, marchand de soie, derrière le Rhône, à Genève[2]; à M. Benezet, négociant en toilerie,

Mialet (Gard), prit le Désert en 1738, et étudia à Lausanne en 1746. Consacré par *Paul Marazel*, avec David Vesson, dit *Lavalette*, il servit dans les Cévennes jusqu'en 1766.

1. Georges-Pierre Polier de Bottens, orientaliste distingué, né à Lausanne, le 15 décembre 1675, d'une famille originaire des provinces méridionales de la France. Professeur de grec et de morale à l'Académie de Lausanne, en 1702, il échangea cette place, en 1705, contre celle d'hébreu et de catéchèse, et mourut à Lausanne, le 23 octobre 1759 (Ch. Dardier, *Paul Rabaut*, I, 18).

2. Anselme Ravier, jeune homme de Nîmes, prosélyte de religion et

à la Cité à Genève; — à Mr Loubachin, commis chez Mr Paulet, fabriquant en bas, proche *les Balances*, à Genève. De Suisse et d'Angleterre : à Mr Métuel, marchand potier d'étain, à Nimes, et sous l'enveloppe T à Mr de La Chaussée, à sa campagne ; — à Mr Serres, marchand au Vigan, et sous l'enveloppe T Paul Marazel, Pechs[1].

« La Seranne et moi fûmes mandés par les Mrs [La] Coste, et Desferre, et Clément, pour nous aboucher dans un bois de châtaigners entre Durfort et Lézan, proche d'Anduze, où ils nous dirent en peu de mots de nous joindre à eux et d'engager tous les protestans de notre province à se joindre à ceux de la Gardonnenque, pour faire main-basse sur tous les prêtres et curés des environs, ce à quoi nous ne pûmes consentir sans en avoir donné avis au représentant d'Angleterre, et en même temps nous partimes pour exhorter tous les protestans de notre direction à ne recevoir aucune proposition de la part de Mrs du Bas-Languedoc, qu'auparavant on ne reçut la réponse desd. représentants et ce sous peine d'excommunication publique.

« L'entrevue fut le dix-huit juillet 1752, et la réponse arriva le 10 décembre, par laquelle on nous conseillait de demander aux Mrs du Bas-Languedoc l'assemblée de leur synode, et qu'ils ne différassent point de faire leur procès aux Mrs [La] Coste et Desfferre, faute de quoi nous serons obligés de demander un synode national ; mais ils s'étaient rendus à nos raisons et à mon départ ils travaillaient à leur jugement.

« Noms des sept ministres et huit proposants des Basses-Cévennes :

« Ministres :

Mrs Boyer [Jacques] ;
Lavernède [Henry Grail] ;
Pomaret [Jean Gal ainé] ;
Paul Marazel ;
Pechs[1] [Jean Journet] ;
La Sagne [Paul Dalgue] ;
Lafage [Etienne Teissier] ».

« Proposants :

Mrs Lapierre [Pierre Rampon] ;
Laseranne, autrement dit Cadet Julien ;
François [Reynier] ;
Perrier [Pierre ?] ;
Randavel [François Noguier] ;
Veirac ;
Lavalette [David Vesson] ;
Ribe [Pierre] ».

réfugié à Genève, ne s'acquitta pas toujours fidèlement des commissions qu'on lui donnait (Ch. Dardier, *Paul Rabaut*, I, 152, et *Table des noms de personnes*).

1. Surnom de Jean Journet, qui signait ses lettres, dans les Cévennes, « Pechs » et non Puech, comme on l'a imprimé à tort.

UN CANDIDAT AU MINISTÈRE PASTORAL IL Y A CENT TRENTE ANS

Lorsqu'on évoque quelque trait saillant de l'histoire des protestants français pendant le siècle qui va de 1685 à 1789 qu'on a si justement appelé *le Désert*, on songe aussitôt à Brousson, Court, Rabaut ou à tel autre martyr dont les labeurs ou les souffrances ont souvent été mis en lumière. On est toujours tenté d'oublier que ces hommes, désormais immortels, ont été secondés dans leur œuvre de « relèvement des ruines de Sion », par des légions de collaborateurs beaucoup moins connus, quelques-uns même totalement inconnus, d'un dévouement et d'une valeur morale et intellectuelle qui ne le cédèrent en rien à ceux de leurs chefs. Le devoir de l'histoire est de les tirer de l'obscurité et de montrer ainsi que, lorsqu'on y regarde de très près, toute grande œuvre a été bien plutôt collective qu'individuelle.

Assurément quelques hommes se sont lancés en avant, ont conçu des projets, se sont efforcés de les réaliser, mais s'ils n'avaient été suivis, aidés, soutenus et parfois dépassés par d'autres, leur initiative, leur intelligence et leur courage auraient été dépensés en pure perte.

Parmi ces collaborateurs on savait qu'outre les pasteurs régulièrement consacrés et fort peu nombreux au début, il y eut bientôt des proposants, c'est-à-dire des étudiants en théologie qui s'instruisaient chez tel ou tel prédicant, et après ce stage terminé par un examen, allaient généralement achever leurs études au séminaire de Lausanne pour reprendre définitivement le Désert comme pasteurs réguliers.

Quelques lettres de Corteiz que le *Bulletin* a publiées dans le temps[1] ont donné de curieux détails sur ces séminaires ambulants et intérimaires, mais on ne savait guère *comment* ces étudiants y vivaient. On peut maintenant s'en rendre compte, grâce à une fort intéressante brochure de M. Charles Dardier presque entièrement composée de la correspondance

1. Voy. *Bull.* XXXVII (1888), p. 307, 387, etc.

d'un de ces proposants, Simon Lombard, pendant neuf années (1756 à 1765[1]).

Ces pages originales, écrites au courant d'une plume bien française, naturelle, alerte, aussi exempte de pose que de préoccupations littéraires, constituent une véritable révélation historique. On y voit que s'il faut s'incliner devant l'abnégation des pasteurs du Désert, il convient de ne parler de ces proposants, — du moins de ceux qui ressemblaient à Simon Lombard, — qu'avec un respect mêlé d'admiration. Car s'ils partageaient les mêmes périls que les « titulaires », ils ne jouissaient ni de leur expérience, ni de l'autorité que conféraient l'âge ou les services rendus, ni des maigres émoluments qui permettaient à quelques-uns d'entre eux de ne pas mourir littéralement de faim.

Au rebours de ce qui se passe aujourd'hui, l'étudiant du Désert, non seulement ne jouissait d'aucune bourse et ne pouvait compter sur aucune bibliothèque, aucun cours régulier, mais était obligé de se défrayer complètement lui-même[2], et de s'instruire à peu près comme il pouvait. Il suffira de parcourir la publication de M. Dardier pour voir que ce n'était pas là une exception, mais une règle strictement observée et dont les intéressés, pourtant peu exigeants, ne se félicitaient guère.

Mais, comme on comprend qu'une fois ces dures conditions d'existence admises, on pouvait compter sur une consécration et sur des convictions réelles et efficaces. Et comme, en lisant ces lettres, on sent que c'est là ce qui a arraché au fer de la persécution ou aux cendres presque refroidies, les quelques tisons qui ont, après tout, et à travers bien des vicissitudes, reconstitué le protestantisme contemporain ! Honneur donc à ces obscurs jeunes gens qui n'ont pas reculé devant une si

1. *La Vie des étudiants au Désert, d'après la correspondance de l'un d'eux, Simon Lombard* (1756-1775), 109 pages in-18, Genève, imprimerie Schira, 1893 (extrait des *Étrennes chrétiennes*).

2. On peut se représenter ce que coûtaient les livres, d'après cet extrait d'une des premières lettres : « J'ai acheté la petite Bible de Martin ; elle m'a coûté 14 livres ; elle me suivra dans toutes mes retraites et je vais la dévorer (p. 18). »

lourde tâche, — et merci à ceux qui nous ont conservé et fait connaître l'émouvant témoignage authentique de leur foi et de leur joyeux sacrifice!

Tout est à lire et à relire dans la correspondance de Simon Lombard, mais on nous saura gré d'en détacher au moins quelques pages particulièrement saillantes et instructives.

N. W.

A mon ami Perrier Canaules.

4 septembre 1760.

Puisque nous sommes en chemin, il faut que je te fasse part d'une autre démarche qui te fera frémir. Il y a environ un an qu'étant logé à Montpellier, assez près des casernes, je sortis sans rien dire pour voir arriver un régiment. J'étais seul. Un monsieur protestant qui me reconnut vint se mettre à mon côté, et en me touchant du coude sans me regarder, me dit tout bas : « Monsieur, que faites-vous ici? retirez-vous : je suis un tel, vous connaissez mes parens de Cournonsec. » — « Eh bien ! lui dis-je, conduisez-moi dans un lieu où je puisse voir défiler le régiment qui va arriver. » — « Il est arrivé, monsieur, il est déjà dans les casernes. » — « Dans ce cas, ayez la bonté de me conduire à l'Esplanade, faites-moi ce plaisir. » Il se rend à ma prière. Arrivés à l'Esplanade, je désire de voir et je vois, en effet, la place où nos bienheureux confesseurs, MM. Désubas, Teissier-Lafage, Bénézet et autres ont été martyrisés[1]. »

Ce n'est pas tout. Je désire de voir la prison où ils ont été détenus. Mon conducteur s'y refuse. Je le prie. Enfin, il se rend. En nous avançant vers la citadelle, il me décrit l'appareil dans lequel nos martyrs ont été conduits et suppliciés. Nous abordons la citadelle. La sentinelle nous laisse passer ; nous voilà dans la cour. Mon conducteur, en avançant et en me parlant d'autre chose, me donne de la tête le signal convenu ; je fixe mes regards sur un cachot qui pouvait un jour devenir aussi le mien. Après quoi, tranquillement, nous retournons à la ville où je vais me renfermer jusqu'au soir.

Je sens, mon ami, qu'en tout cela, j'ai manqué de prudence, comme lorsque je voulais aller visiter nos prisonniers de la Tour de Constance, à quoi mon père s'opposa. Je ne sais ce que le Seigneur fera de moi ; mais relativement aux dangers de notre état, je n'ai pas

1. Voyez sur ces martyrs, la *France prot.*, le *Bulletin*, et les lettres de Paul Rabaut, publiées par M. Ch. Dardier.

encore connu la crainte. Il est pourtant certain que tout disposés que nous sommes à donner notre vie, si le Seigneur nous y appelle, il ne faut pas nous exposer sans nécessité.

A mon bon ami Bousquet.

Les Crottes, 2 février 1762.

Il y a quelques jours que j'aurais eu grand besoin de vos soins et de ceux de votre chère épouse, ma bonne mère. Il est aux environs de Lagorce une bonne maison de campagne dont le fils aîné est ancien, mais où personne de mon état n'avait encore logé. J'entrepris d'y aller prendre asile. Seul, à minuit et par un mauvais tems, j'aborde cette maison dont je connaissais déjà les dehors. Je frappe doucement à une fenêtre. M. l'Ancien m'entend et vient me trouver. « Monsieur, me dit-il, avec la meilleure volonté du monde, je ne puis vous recevoir ; mon père est là, je ne puis rien sans son consentement ; et je sais que par crainte il n'a jamais voulu donner asile à aucun de nos Messieurs. » — « Il n'a rien à craindre, lui dis-je, puisque je suis seul. Faites-lui d'ailleurs considérer que je sue un peu, et que la pluie qui tombe gèle incontinent. » Il va et revient bientôt me dire qu'il n'y a pas moyen. — « Recevez-moi pour quelques heures dans votre grenier à foin. » — « Les domestiques y sont. » — « Enseignez-moi donc quelque capitelle[1]. Que voulez-vous que je devienne à cette heure-ci ? » — « Je vais vous conduire au delà d'Ybic[2], chez un tel, dont j'ai vu la femme aujourd'hui, et à qui j'ai dit : Vous êtes placés plus convenablement pour donner retraite à notre Monsieur. Il faut commencer. — Eh bien ! » m'a-t-elle dit.

Nous partons. Arrivés à Ybic, voilà une file de pierres hautes qui se présente ; il faut passer dessus. M'y voilà. Mais le dessus des pierres est une glace ; et tout au milieu de la rivière, je m'y laisse tomber, donnant rudement de côté contre la pierre, et je demeure comme évanoui. Mon homme saute dans l'eau et m'en tire. Tout trempés jusqu'au-dessus du ventre et la pluie sur le dos, nous nous acheminons vers la retraite, que nous abordons après une bonne demi-heure de marche. Coups donnés à plusieurs reprises : mon

1. Espèce d'abri, de quelques pieds seulement en tous sens, grossièrement construit de pierres superposées, en plein champ, en particulier dans les vignes, et qui servait de refuge en cas d'orage. Cet abri, ouvert d'un côté seulement, a la forme d'un derrière de tête, d'où peut-être son nom patois de *capitelle*.

2. Ybic ou Ibic est une rivière qui se jette dans l'Ardèche et qui coule à quelque distance de Lagorce.

cousin! ma cousine! Tout devient inutile. On est sourd parce qu'on veut bien l'être, et nous sommes forcés à retourner sur nos pas. Cette fois mon guide me donne la main et je repasse la rivière sans me laisser tomber. Arrivés à sa maison, il va trouver son père et lui expose les choses, et le bon vieux pour le coup se laisse toucher. Il sort pour aller coucher dans un hameau voisin en cas d'événement; et enfin je suis introduit. Mais où? Dans une basse cave où l'on apporte à souper sur le fond d'une cornue. Après quoi, tout trempé, je vais me mettre au lit où j'ai pour compagnons un milliard de puces. Voyez si alors je n'aurais pas eu besoin d'être chez vous.

A M. Merle.

Vallon, 18 décembre 1762.

... Il faut vous dire aussi que je ne suis pas le mieux du monde. Je me suis trouvé tout récemment dans une situation dont je me ressentirai peut-être toute ma vie.

J'étais logé dans une maison isolée, enfermé dans une vaste pièce, rez-de-chaussée, aussi froide qu'une glacière, parce qu'elle est sur le terrain, d'ailleurs sans cheminée, et se trouvant de plus environnée de neige. Privé de feu et n'ayant pas même la liberté de promener pour m'échauffer, parce que j'aurais pu être entendu de la cuisine où étaient des personnes suspectes, il fallut, quoique transi de froid et grelottant, me résoudre à demeurer assis l'espace de quatre ou cinq heures. La femme de la maison avec d'autres femmes étaient à goûter dans quelque maison du village, et sans doute qu'alors elle ne pensait pas à moi. Lorsqu'elle revint, elle me trouva quasi-mourant, Elle apporta un bassin plein de braise, elle me déchaussa, y plaça mes pieds que je ne pouvais remuer, et jamais je ne pus sentir la chaleur. L'idée me vint de me faire mettre au lit, après qu'on l'aurait bassiné. Il fallut qu'on me portât, qu'on me déshabillât, qu'on me plaçât dans le lit. On chauffait des linges dont on enveloppait mes jambes. Et peu à peu la glace disparut et la chaleur revint...

Il faut convenir que dans notre état, nous sommes exposés à bien des choses. Que faire? Nous sommes sous la croix; il faut patiemment endurer nos épreuves. Ce n'est peut-être pas le cas de faire part de ceci au papa et à la maman, dont vous connaissez la sensibilité à mon égard.

Au papa Bousquet.

Saint-Martin, 15 janvier 1763.

Vous trouverez que j'ai du guignon chez la veuve C... Vous n'avez pas oublié mon aventure de froid. En voici une autre qui n'est guère moins sérieuse. Je venais de faire une lieue par un tems bien obscur et la neige sur le dos. Ce pouvait être environ onze heures lorsque j'abordai la maison de la veuve. La porte que je croyais fermée se trouvait à demi-ouverte. Vous savez que la cheminée est vis-à-vis. Là, j'aperçus deux ou trois personnes qui se chauffaient en me tournant le dos. L'une d'elles, à sa voix me parut étrangère. Suant, mais couvert de ma redingote, je franchis une muraille, et je fus me cacher dans un coin, au derrière de la maison. Une demi-heure après, imaginant qu'on serait couché et que je pourrais m'annoncer comme de coutume, je me présentai devant la porte, mais on n'eut pas bougé, et je retournai à mon gîte.

La neige qui tombait à gros flocons m'avait quasi-couvert et je sentais vivement le froid. N'y pouvant plus tenir, je retournai à la porte ; c'était environ minuit. Et cependant on était encore auprès du feu. Je pris le parti d'entrer ; je glissai comme un serpent, et je passai, sans être aperçu, à la ruelle du lit qui est là sur la droite. Malheureusement, le chien de la maison s'y trouva couché. Il me sauta dessus. La veuve dans ce moment était au magasin. Son domestique vint vers moi ; il me vit : je feignis d'être le fils de Pechier, camarade du fils aîné de la veuve, qui devait arriver d'une foire et qu'on attendait. Le domestique se retira et je crus qu'il allait se coucher. Point du tout. Il revint dans le moment, ferma la porte à clef, donna la lampe à Louiset, et se présenta à la ruelle ; je vis un grand mouvement de ses bras, et les miens partirent aussitôt, sans cela j'étais perdu ; j'arrêtai une fourche de fer à demi-pan de mon ventre. J'élevai la voix. La veuve accourt. « Qu'est-ce ? » dit-elle tout émue. Elle me voit là, elle voit son domestique une fourche à la main. « Monsieur, me dit alors le malotru, qui par parenthèse est de Valgorge, je vous prenais pour un voleur, et je voulais vous tuer ; mais à présent je comprends qui vous êtes ; ne craignez rien de moi : la maîtresse et beaucoup d'autres pourront vous dire que je suis un honnête garçon. » — « Eh bien ! lui dis-je, allons nous chauffer. » Et en prenant la précaution de me faire garder, je couchai là.

Le Seigneur m'a sauvé du danger, je l'en bénis, vous l'en bénirez avec moi, etc.

Mélanges

LES ARCHIVES DES ÉGLISES RÉFORMÉES DE FRANCE
DÉPOSÉES A LA ROCHELLE

PHILIPPE VINCENT, PIERRE MERVAULT, ABRAHAM TESSEREAU

A plusieurs reprises, le *Bulletin* attira l'attention sur ces Archives (VI, 419; VII, 93, 219, 361). Il en a réimprimé (VII, 361 ss) l'inventaire qui figure à la suite de l'*Histoire des Réformés de La Rochelle* attribuée (inexactement comme on va voir) à A. Tessereau. Les numéros 1 à 9, 13 et 15 de cet inventaire n'ont malheureusement pu être retrouvés. Mais il existe, en outre, une liste de documents provenant certainement des archives de l'ancien consistoire de La Rochelle, classées par Ph. Vincent et A. Tessereau, enlevées après la prise de la ville (1628), restituées sur la demande du député général, emportées par Bouhereau à la Révocation, et restituées de nouveau, en 1862, par la Bibliothèque Marsh de Dublin. Cette liste a été communiquée par un protestant, M. Bouguereau, au père Jaillot, de l'Oratoire, curé de Saint-Sauveur, qui a préparé les matériaux de l'histoire de La Rochelle du père Arcère, et elle est conforme à l'inventaire, en lambeaux, des pièces réintégrées le 21 nov. 1862, au conseil presbytéral actuel de La Rochelle, réserve faite des numéros ci-dessus signalés, et de l'original de la confession de foi, dont il va être question.

Le Recueil de diverses pièces imprimées et manuscrites par l'oratorien et érudit Claude-Hubert Jaillot (1690-1749) est bien connu de tous ceux qui ont étudié l'histoire de La Rochelle. Il a été analysé par M. Delayant dans sa *Bibliographie rochelaise* (pages 126 et 127, nos 403 et 404) et par M. Georges Musset, dans le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, VIII, *La Rochelle* (pages 45, 46, 47, nos 114 (3145), 115 (3147).

Voici la liste qui, dans ce recueil (p. 281 ss), est intitulée

« Catalogue de pièces qui ont été envoyées à la Chambre des Comptes à Paris, ou mises au greffe de la Rochelle ».

Nous les transcrivons en rétablissant l'ordre chronologique.

Commission à M. de Jarnac, Gouverneur de La Rochelle pour souffrir l'exercice de la Religion Réformée, dans deux maisons de laditte ville, du 4 juillet 1563.

Articles de la Confession de foy des Églises Réformées de France, arrestés au 1er Synode tenu à Paris en 1559 et depuis présentés au Roy Charles IX à Poissy en 1561, relus au Synode National tenu à La Rochelle, en 1571, représentant toutes lesdittes Églises, lequel à ratifié et approuvé tous lesdits articles de laditte confession... signés par les ministres, les professeurs anciens et diacres de La Rochelle.

Benjamin Fillon a eu entre mains et cite (*Recueil de notes sur les origines de l'Eglise Réformée de Fontenay-le-Comte et sur ses pasteurs*, 1888, pages 64 et 65) une transcription originale sur parchemin de la confession de foi de La Rochelle qui diffère, en ce qui concerne deux ou trois noms, de celui conservé à Genève et dont la Bibliothèque de La Rochelle possède un fac-similé et les archives du Conseil presbytéral de La Rochelle, une excellente photographie.

Voici les signatures relevées par B. Fillon :

Jeanne. — Henry. — Henry de Bourbon. — Louis de Nassau. — Chastillon. — Théodore de Besze, esleu pour conduire l'action du Synode. — Nicolas des Gallards. — Chandieu, pour le Lyonnois et Bourgoigne. — Jehan Lyevin, pour l'Isle de France et Picardie. — Le Maçon, pour Touraine, Anjou, le Mayne et Vandosmoys. — Delescourre, pour la Normandye. — Payan, pour le baz Languedoc. — Cl du Moulin, pour Poictou. — J. Guillemot, pour baz-Poictou. — D. Oyseau, pour Bretaigne. — Digne de Bergemont, pour Périgord et Lymousin. — Arnaud Blanc, dit La Source, pour le Quercy, Rouergue, etc. — Odet de Nort, député pour les esglizes de Xaintonge. — Desouches, député pour Orléans et Berry. — Desmaranges, pour Auvergne et Armaignac. — Dumont, pour Angoumois. — *Ls Hesnard, pasteur du Vigean* (*manque à l'exemplaire de Genève*). — Raymonet, ancien. — Couffeau, diacre de Nyort. — La Borde, diacre. — Beraud, ancien, pour Quercy et Rouergue. — Pontenier, ancien et député d'Angoumoys. — Perochon, ancien, pour Xaintonge. — De Lestang, secrétaire esleu. — De la Bergerays, secrétaire esleu.

Manquent Haultain? ancien. — DHoien? ancien. — Guartin, diacre, qui ont signé l'exemplaire de Genève.

(L'encre a beaucoup pâli par suite de l'humidité.)

Original de la procuration passée par le Synode National convoqué à Sainte-Foy à MM. Anthoine Chandieu et Jean de Lastre, ministres à Paris, Pierre Merlin, ministre en Bretagne, et Anthoine Salmon, cy-devant ministre à Francfort, pour assister, au nom des Eglises Réformées de ce Royaume, à la conférence qui se doit faire audit lieu de Francfort, avec les ambassadeurs et députés des Roys, Princes et Républiques, faisant profession de laditte Religion Réformée, touchant quelques points et articles qui se trouvent en différent entre lesdittes Eglises Réformées de la chrétienté et dresser une même confession de foy, lad. procuration signée aud. Ste Foy le 11 février 1578 par M. de Turenne et les Députés au Synode. (C'est la même pièce que le *Bulletin* a reproduite en 1892 p. 354.)

Assemblée générale des Eglises de France, convoquée à Montauban le 3 juillet 1579 à laquelle ont assisté le Roy de Navarre, M. le Prince de Condé, MM. de Turenne et Chastillon avec les Députés de toutes les Eglises, par lequel acte il paroît que la contribution des Eglises pour la cause commune montoit à 224,656 écus 2/3. Le capitaine Louis Gargoulleau fut député par cette ville de La Rochelle pour remontrer à l'assemblée qu'elle avoit esté obligée d'emprunter quatre cent mille écus pour soutenir ce mémorable siège et demander qu'il fut pourvu au remboursement. M. le Prince représente aussi qu'il avoit engagé pour la même cause ses joyaux et ses terres et que le Seigneur de Sainte Mesme et de Ciré avoit donné la vaisselle d'argent, montant à 123 marcs, distribuée, faute d'argent au colonel et capitaine des Reistres conduits par M. le Duc des Deux Ponts.

Règlement en forme d'intelligence entre le Roy de Navarre, M. le Prince de Condé et les Eglises Réformées de ce Royaume.

Extrait de l'arresté du Consistoire de La Rochelle du 25 janvier 1581 concernant la Députation faite par ordre du Roy de Navarre à l'assemblée générale des Eglises Réformées de ce Royaume à Châtillon pour travailler unanimement au moyen de réunir les affections et d'entretenir la paix accordée, pour laquelle Députation ont esté employés de la part de cette Eglise, MM. de Ferrières et Guillaume Bequel, anciens d'icelle.

Confirmation de l'acte d'union, entre le Roy de Navarre comme

protecteur des Eglises Réformées de ce Royaume et les Députés desdites Eglises assemblées à La Rochelle en décembre 1588 en la mairie de Louis Gargoulleau. — Remontrance et plainte faite au Roy Henry IV à son avènement à la Couronne dressé au Synode convoqué à Saint-Jean-d'Angély le 12 septembre 1589, au sujet d'une déclaration faite par Sa Majesté depuis son dit avènement qui est contre la liberté et préjudiciable aux Eglises Réformées non signée.

Articles de la confession de foy des Eglises Réformées de France soussignés par l'assemblée du Synode national des Pays-Bas, convoqué à Vitré, le 25 mai 1583.

Actes de l'assemblée en la ville de Montauban où assistait le Roy de Navarre, M. le Prince et autres seigneurs avec les Députés des Eglises Réformées de ce Royaume tenue depuis le 21 aoust jusqu'au 8 septembre 1584.

Copie d'une requeste présentée au Roy par les Eglises Réformées de France pour se plaindre des injustices continuelles des Parlements et luy demander des chambres mi-parties.

Règlement particulier arrêté à l'assemblée de Sainte-Foy, pour la jonction des provinces de Saintonge, Aunis et Angoumois avec celles de Poitou, Anjou, Touraine et autres. — Règlement général pour toutes les Eglises et copie de l'acte d'union signé à Mantes le 9 décembre 1593.

Remontrance faite au Roy de Navarre par les Députés de l'assemblée générale des Eglises Réformées de ce Royaume convoquée à La Rochelle le 19 novembre 1616 à laquelle Sa Majesté a répondu avec beaucoup de témoignages de piété et signée Henry.

Sentiments de M. Du Plessis sur l'assemblée que le Roy désire convoquer à Mantes, des Pasteurs des Eglises Réformées de ce Royaume et Evesques de l'Eglise Romaine pour conférer ensemble, du 20 juillet 1593.

Original de l'acte par lequel les Députés des Eglises de ce Royaume assemblés à Mantes ont renouvelé le serment d'union, le 9 décembre 1593.

Extrait de la procédure faite par les Députés des Eglises Réformées de ce Royaume assemblés à Mantes, depuis le 8 novembre 1593 jusqu'au 23 janvier 1594.

Mémoires et instructions donnés par les Pasteurs, Anciens et

Diacres des Eglises Réformées du Synode provincial de Xaintonge, Aunis et Angoumois à MM. Rotan et Festineau, Députés, pour se trouver en l'assemblée générale politique qu'on doit tenir à S[te] Foy la Grande, à commencer le 26 juillet 1594.

Mémoires et instructions donnés par les Pasteurs, anciens et diacres des Eglises du Colloque d'Aunis, au nom d'icelles à MM. Rotan et Chalmot, qui ont esté Députés pour aller trouver Sa Majesté, suivant aussi la charge qu'iceluy Rotan avoit cy-devant reçue du Synode provincial de Saintonge, à La Rochelle le 1[er] septembre 1593.

Remontrance faite au roy Henry IV par MM. les Pasteurs de sa Maison au sujet de l'assemblée des Évêques qu'il avoit proposé d'assembler pour les éclaircir de ses doutes en la Religion.

Articles touchant le changement de Religion du Roy Henry IV à qui les Eglises Réformées avoient donné le titre de leur protecteur, lorsqu'il étoit Roy de Navarre. Les Compositeurs de ces articles requièrent toutes les Églises, si Dieu permet la séparation de ce Grand Prince d'avec lesdites Églises que pas un Prince chrestien, ne soit jamais plus honoré de ce glorieux titre, pour marque de la douleur qu'elles recevront de ce changement.

Défense du Cardinal de Plaisance, légat du Pape, à tous Papistes d'assister à l'assemblée convoquée par le roy Henry IV à Saint-Denis, le 23 juillet 1593 déclarant Sa Majesté hérétique, fauteur d'hérétiques et excommuniée par le Pape.

Mémoire et instruction touchant les affaires générales du party de la Religion sur la protection du Roy de Navarre.

Original du cahier dressé par les Députés des Églises Réformées de ce Royaume, assemblées à Mantes le 9 décembre 1593, qui a esté présenté au Roy par lesdits Députés.

Copie collationnée des remontrances faites au Roy par les Églises Réformées de ce Royaume en 1594 par MM. Rotan et Chalmot, Députés de l'assemblée de S[te] Foy pour le général des Églises de France.

Cahier de plaintes à faire au Roy sur les vexations, injustices faites à ceux de la Religion Réformée.

Arresté de l'assemblée de S[te] Foy des Députés des Églises de ce Royaume qui concerne l'union desdites Églises du dernier janvier 1594, avec un acte concernant la jonction et règlement particulier des provinces de Saintonge, Aunis, Angoumois, Poitou, avec les Cha-

telleraudois, Touraine, Anjou, le Maine, Vandomois et le Perche, ledit acte du 2 juillet 1594.

Règlement particulier pour la jonction des provinces y dénommées arresté en l'assemblée de Ste Foy, le 26 janvier 1594, auquel est joint un Règlement général pour toutes les Églises et une copie de l'acte d'union signé à Mantes, le 9 décembre 1593.

Actes d'assemblées non signés faites à Bourgneuf le 3 juin 1597, en laquelle fut résolu d'envoyer de la part de la noblesse, M. Vatable, Ministre de l'Église de Nieül pour assister à l'assemblée convoquée à Saumur et demander à ladite assemblée que toutes les Églises de La Rochelle et du gouvernement soient reçues en icelle pour province, et qu'en ladite qualité, elles aient séance pour délibérer, proposer et conclure.

Copie d'une lettre de l'assemblée de Châtellerault du 9 aoust 1597 louant le zèle de ceux de la ville de La Rochelle.

Cahier pour présenter au Roy, dressé et arresté par les Députés des Églises Réformées de ce Royaume, assemblées à La Rochelle le 13 octobre 1597.

Édit de Nantes, 30 avril 1598.

Ordonnance de MM. de Parabère et Langlois, commissaires nommés par Sa Majesté pour l'exécution de l'Édit de Nantes du 9 aoust 1599, par laquelle ils ont établi Surgères et Bohet, premier et second bailliage d'Aunix. — Nota — Que l'Église de Surgères a un autre original en parchemin et de celuy de leur prise de possession, en présence, et de l'ordonnance des subdélégués par lesdits commissaires.

Le 13 mars 1600, frère Toussaint Petitpas, Docteur en Théologie et prieur des couvents des Augustins de Chinon et de La Rochelle quitte et transporte par bail amphithéotique de 99 ans la salle de Saint Yon et ses appartenances et dépendances où estoit autrefois un ancien couvent d'Augustins à Guillaume Torterue, écuyer, seigneur de Massé et Guillaume Coulon, marchand et bourgeois de La Rochelle, moyennant une rente de 20 écus sol, qui commence à courir dès la Notre Dame de mars 1600, dans laquelle salle les Rochellois ont fait le presche, pendant 27 ans. La transaction est passée à Chinon par Jacques Bernard et Jean Redoy, notaires.

Règlement arresté en l'assemblée des Églises Réformées de France tenue à Ste Foy le 15 octobre 1601 pour la charge des Dé-

putés en cour près Sa Majesté, ensemble les mémoires et instructions qui leur ont esté données par ladite assemblée.

Matricule de tous les Pasteurs de la France en l'an 1603, faite au Synode National assemblé à Gap, par lequel il fut arresté que si les Églises qui sont dépourvûes de Pasteurs, ne sont rétablies, la Province qui n'aura pas pourvu audit rétablissement dans le prochain Synode national restituera les deniers qui luy sont octroyés pour cela, comme aussy ladite assemblée a réglé le nombre des proposans, que chaque province est obligée d'entretenir qui est aussi employé à la présente matricule, après les colloques de chaque province, actes d'assemblées non signés faites à Bourgneuf le 3 juin 1597, en laquelle fut résolu d'envoyer de la part de la noblesse M. Vatable, Ministre de l'Église de Nieül, pour assister à l'assemblée convoquée à Saumur et demander à ladite assemblée que toutes les Églises de La Rochelle et du Gouvernement soient reçues en icelle pour Province et qu'en la dite qualité, elles ayent séance, pour délibérer, proposer et conclure.

Acte de ce qui s'est passé au synode national tenu à La Rochelle en avril 1607 sur le sujet d'un brevet du roy du 29 décembre 1606 portant pouvoir à ladite compagnie de nommer six députés pour en estre choisis deux par Sa Majesté, pour suivre la Cour et agir dans les affaires des Églises Réformées de ce Royaume, ladite Compagnie a envoyé des Députés au Roy pour prier Sa Majesté de résoudre quelques difficultés qui se rencontrent audit brevet.

Lettre du Roy du 25 mars 1607 répondant à la Députation qui luy a esté faite par le Synode national assemblé à La Rochelle au sujet des difficultés dudit Brevet.

Mémoires et instructions données aux Députés de la Province de Saintonge, Aunis et Angoumois, assemblés par l'authorité du Roy à S[t] Jean d'Angély, le 3 de septembre 1608.

Acte d'assemblée générale des Églises Réformées de France convoquée en la ville de Gergeau par brevet du Roy au 1[er] octobre 1608, par laquelle compagnie M. de Mirande fut mis au nombre de six présentés au roy pour en estre choisi deux pour demeurer auprès de luy en qualité de Députés généraux, le s[r] de Mirande fut un de ceux que le Roy accepta, et fit la fonction avec M. de Villarnoul.

Mémoires dressés par l'assemblée générale politique de Gergeau en octobre 1608 pour servir d'instruction à MM. de Villarnoul et de Mirande, Députés généraux des Églises pour les affaires générales.

Instruction dressée par l'assemblée générale de Gergeau le 1er octobre 1608 pour MM. de Villarnoul et de Mirande, Députés généraux pour les Églises, contenant des faits particuliers.

Cahier de plaintes dressées par l'assemblée convoquée à La Rochelle et répondue par le Roy le 19 novembre 1616.

Original de l'acte de serment presté et signé par tous les pasteurs et anciens, assemblés au Synode provincial de la part des Églises Réformées de Saintonge, Aunis et Angoumois, en la ville de Jarnac, par lequel ils ont tous unanimement juré et protesté devant Dieu qu'ils approuvent et embrassent toute la Doctrine enseignée et décidée au Synode de Dordrecht, comme entièrement conforme à la Parole de Dieu et à la Confession de foy des Églises Réformées de ce Royaume et qu'ils rejettent et condamnent la Doctrine des Arminiens, etc., du 26 aoust 1623.

Mémoires et articles concernant la confession de foy, avec plusieurs réflexions sur icelle et sur l'état des affaires de la Religion.

Copie du Mémoire des plaintes faites au sujet des contraventions à l'Édit, dressé par le Synode de Saintonge, Aunis et Angoumois assemblé à Jarnac et envoyé à MM. les Députés généraux pour estre présenté à Sa Majesté, et en poursuivre la réparation au mois d'avril 1623.

Copie du cahier général qui a esté présenté au Roy le 18 février 1658 et reçue de la propre main de Sa Majesté.

Factum pour les habitans de la Religion Réformée de La Rochelle contre le syndic du clergé d'Aunis demandeur sur le sujet du partage d'opinions concernant la qualité de l'exercice de ladite Religion que les défendeurs ont droit de faire en lad. ville.

Une grosse liasse contenant tous les actes de prises de possession de l'emplacement du Temple de la Ville Neuve, de la place du Cimetière et deux grandes places qui estoient au costé du Temple, avec l'acte de prise de possession du cimetière du Perrot.

Autre liasse contenant les pièces qui justifient le droit que les Réformés ont de faire l'exercice de leur Religion dans La Rochelle.

Trente-trois lettres de Philippe Vincent à Bouhereau, pasteur à Fontenay, 1635-1640.

Arrêts du Parlement et du Conseil d'Etat restreignant l'Edit de Nantes, 1658-1685, et préparant sa révocation, factums, placets et suppliques des Réformés de toutes les provinces.

Mémoire présenté au roi par MM. de Chatelaillon, Godefroy, etc., pour se plaindre des violences exercées par les cavaliers, dragons et archers, par l'ordre de l'intendant Lucas de Demuyn sur les Réformés de La Rochelle et de la province d'Aunis, 1681-1682.

Révocation de l'Édit de Nantes, 18 octobre 1685.

Principes de la foy chrestienne (sans signature, peut-être de Jean-Claude).

Mémoires des princes protestants en faveur des Réformés de France, à la suite du traité de Ryswick (1659-1697).

Déclaration de Christian V, roi de Danemark, assurant aux Réformés français un asile dans ses Etats et le libre exercice de leur culte, 23 juillet 1681.

Déclaration analogue des magistrats d'Amsterdam, 1er octobre 1681.

Lettre du consistoire de La Rochelle à M. de Rozemont au sujet de la persécution contre les Réformés, 7 décembre 1681.

Remarques sur la physique de Rohaud (contre la présence réelle) par Daillon, pasteur à La Rochefoucauld.

Du baptême des petits enfants. — Caractère de la divinité des Saintes Ecritures.

Prédiction de Savonarole sur la Réforme de l'Eglise. — Dialogue entre Bouhereau, pasteur de Fontenay et Reveau (auteur des *Trois Sièges de la Rochelle*) sur le suicide.

Après avoir établi que le conseil presbytéral de l'Église Réformée de La Rochelle est rentré, depuis le 21 novembre 1862, en possession des archives jadis déposées dans la Tour de Moureilles, il me reste à recommander la récente publication faite et annotée par M. Georges Musset, du manuscrit original du récit sommaire du *Siège de la Rochelle*, de Pierre Mervault, découvert par M. Alfred Richard, et à revendiquer pour le pasteur Daniel-Henri de Laizement l'*Histoire des Réformés de La Rochelle*, communément attribuée à Abraham Tessereau.

Copie de la Table d'un Manuscrit qui est en Angleterre qui a esté prêté au P. Jaillot par M. Bouguereau,

« Table des *Recherches* de M. Philippe Vincent, Pasteur de

l'Eglise Réformée de La Rochelle touchant *les Commencements et les premiers progrès de la Réformation en la même ville jusqu'à son entier établissement*, pages 1 à 38.

« Mémoires de M. de Couvrelles sur sa députation en Angleterre, etc., pages 39 à 145.

« Table du *Journal des choses les plus mémorables qui se sont passées au dernier siège de La Rochelle*, etc., pages 146 à 480.

« Particularités touchant M. Jean Guiton, dernier Maire de La Rochelle, ses actions et ses emplois avant et après le siège de cette ville, ses qualités personnelles, le lieu et le temps de sa mort. »

(Le pasteur François-César de Missy rechercha inutilement ce document pour le P. Arcère. Il a été depuis réclamé vainement par *l'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*).

« Table de l'*Histoire abrégée de ce qui est arrivé de plus remarquable aux Réformés de La Rochelle, depuis l'année* 1660 *jusques en l'année* 1685 *en laquelle l'Edit de Nantes a été révoqué*, pages 482 à 597.»

Ce document du XVII[e] siècle ne mentionne pas Pierre Mervault comme auteur du *Journal des choses les plus mémorables qui se sont passées au dernier siège de La Rochelle*. Or il existe au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris, fonds français, n° 20,963, un manuscrit avec ce titre : « *Journal du siège de la ville de La Rochelle depuis le mois de* « *juillet* 1627 *jusques au mois d'octobre* 1627 » suivi de cette annotation qui a fixé l'attention de l'érudit suédois, M. M.-G. Schybergson : « Dressé par M[r] Vincent, ministre de La Ro- « chelle, qui a esté présent en la plus grande et principalle « partie de ce qui a esté fait aud. siège et négotié avec les « Anglais. *Ledit sieur Vincent a fait imprimer ce journal, sous* « *le nom de Mayrvault* (Mervault) *marchant de La Rochelle*, « *quoiqu'il soit constant que c'est lui qui l'a dressé.* »

C'est mot à mot le journal de Mervault[1].

1. Pierre Mervault, *Saint Martin de Ré et La Rochelle* (1627-1628), introduction et notes par M. Georges Musset. La Rochelle, Noël Texier, in-4°, 1893. M. Musset établit que Mervault, témoin oculaire, écrivit de l'intérieur de la place assiégée son *récit sommaire*, qu'il mit plus tard au point et que les éditions imprimées l'ont été à Rouen : 1° en 1648; 2° édition sans date avec errata et addition de Desrivières; 3° édition de 1671 avec le passage de Desrivières et de nombreuses additions. Le journal de la députation de Vincent a été largement mis à contribution entre le récit sommaire et les éditions de Rouen.

La lecture du texte publié par M. G. Musset réfute et explique en même temps cette assertion, en montrant que Vincent y a eu grande part, mais qu'il n'a pu tout l'écrire. Le pasteur Philippe Vincent a, en effet, communiqué le journal de sa députation à Mervault entre la rédaction du récit sommaire et l'impression en 1671, à Rouen, de ce *Journal des choses les plus mémorables qui se sont passées au dernier siège de La Rochelle*, etc., journal souvent réimprimé et traduit dans les langues du Nord, et qui a encore conservé toute son autorité et son palpitant intérêt.

Il nous faut maintenant enlever à Abraham Tessereau l'*Histoire abrégée de ce qui est arrivé de plus remarquable aux Réformés de La Rochelle depuis l'année* 1660 *jusques en l'année* 1685, *en laquelle l'Edit de Nantes a esté révoqué*, pour la rendre aux pasteurs de La Rochelle ou à l'un d'eux, de Laizement, l'éditeur des recherches de Philippe Vincent.

La table recopiée par le P. Jaillot relate, en effet, à la suite de « l'avertissement de l'autheur sur cette nouvelle édition :

« *Lettre de M. Tessereau, conseiller et secrétaire du roy du* 24 *Decembre* 1688 *écrite à l'autheur sur les sujets de cet ouvrage*, page 485.

« Lettre de M. Bouhereau, docteur en médecine, secrétaire de « l'Envoyé extraordinaire de Sa Majesté Britannique vers les cantons « évangéliques des Suisses du 14-24 juin 1690, sur le même sujet « ibid. et 486.

« Lettre de M. Hamelot, avocat au Parlement, etc., du 12-22 may « 1690, écrite au même autheur et sur le même sujet, page 487. »

L'ouvrage, du reste, justifie pleinement l'entière confiance que J. Michelet réclame pour les dépositions des Protestants sur les persécutions du règne de Louis XIV. L'histoire des Réformés de la Rochelle est confirmée par toutes les pièces officielles des Archives nationales, celles de la Charente-Inférieure et de la ville de La Rochelle.

L'énumération des « titres et pièces concernant le droit de l'exercice de la Religion Réformée à La Rochelle, pages 601 à 665 » termine le manuscrit transcrit par le P. Jaillot, et ces

pièces font également partie de la réintégration faite en 1862 au conseil presbytéral de la Rochelle.

MESCHINET DE RICHEMOND.

SÉANCES DU COMITÉ

9 *mai* 1893

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. Bonet-Maury, Douen, Franklin, Frossard, Gaufrès, F. Puaux et Read. — MM. A. Lods, W. Martin, et G. Raynaud se font excuser.

Assemblée générale. — Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le baron F. de Schickler rend compte des dernières dispositions prises en vue des réunions de Saintes et Royan. D'abord les dates sont définitivement fixées non aux 13 et 14, mais aux 14 et 15 juin. A Saintes, le 14, réunion officielle à 2 heures de l'après-midi; on y entendra, légèrement modifié, le rapport préparé pour le *Livre d'or*, et une série de communications de MM. Read, Garnault, Roufineau, de Richemond, etc. Le soir à 8 heures conférence historique de M. Weiss sur *Quelques Épisodes de la Réforme à Saintes et en Saintonge*. Le 15 juin, à Royan, programme analogue mais le rapport du président ne s'occupera que de l'exercice 1892-1893, les communications de MM. Blot, Gaussorgues, Moutarde, Weiss, etc., seront différentes de celles de Saintes et la conférence du soir sera faite par M. F. Puaux sur *les Exilés volontaires pour la foi*. — Les billets de bains de mer délivrés par la ligne de l'Etat pour Royan, permettent de s'arrêter à Saintes, et des conditions spéciales (7 francs par jour tout compris) sont offertes à Royan à ceux qui s'y rendront pour ces séances. M. le président termine son exposé en exprimant l'espoir que les membres du Comité feront un effort pour l'accompagner à ces assemblées.

Bibliothèque. — M. Clément Ribard a envoyé un autographe de l'ancêtre des Guizot, daté de Nîmes 1711. — M. Read dépose *la Seconde Sepmaine de S. du Bartas*, Rouen, 1608. — M. Weiss a obtenu la planche du *Catalogue Spitzer* qui reproduit les émaux de Léonard Limosin, représentanl le portrait de Calvin en 1535 et

celui d'un autre réformateur dont le nom est inconnu. — M. le président ajoute quelques mots pour signaler les deux nouvelles publications de la Société huguenote de Londres qui figureront sur la 3e page de la couverture du prochain *Bulletin*, et dont la dernière, qui renferme les naturalisations de réfugiés en Angleterre, est particulièrement remarquable et utile.

BIBLIOGRAPHIE

HAUT-LANGUEDOC, BAS-QUERCY, COMTÉ DE FOIX, SAUJON, PONS, NANTES, STRASBOURG, DAUPHINÉ[1]

L'Histoire du Protestantisme dans le Haut-Languedoc, le Bas-Quercy et le comté de Foix, de M. de Robert-Labarthe, n'est que la première partie, déjà considérable, d'un travail qui embrassera toute la période de la Révocation à la Révolution. Il renferme un grand nombre de renseignements, de listes et de documents de toute provenance et souvent fort intéressants. Mais il faut, pour les découvrir, tout lire, et parfois relire attentivement. Cela tient au classement légèrement arbitraire que l'auteur a adopté. Il a tenu à grouper les faits qu'il avait rassemblés, sous un certain nombre de rubriques. Après une introduction qui aurait pu être utilement abrégée, il nous parle de la Révocation, du Refuge, puis des Dragonnades, des Assemblées du Désert, du mouvement Camisard, des relégations pour cause d'obstination religieuse, des relaps et enfin des galériens. Or les vraies dragonnades ont généralement *précédé* et non suivi la Révocation; et il y a eu dès 1685 des évasions parfois arrêtées, des assemblées souvent surprises, des relégations de Huguenots obstinés, puis des procès faits aux cadavres des relaps, de nombreuses condamnations aux galères. Il n'y a donc pas d'ordre chronologique possible avec le classement par ordre de matières ainsi disposées, et il en résulte qu'à propos de chacun de ces groupements artificiels, on revient sur des faits déjà mentionnés ou traités à un autre point de vue, et qu'il y a dans tout le livre un perpétuel mélange de dates.

Or une *histoire* proprement dite ne se conçoit que lorsqu'on s'astreint à l'ordre chronologique, au moins d'une manière générale, et qu'à la lumière des faits groupés autour des dates successives, on peut suivre le développement, soit de la persécution, soit de la résistance à cette dernière, et enfin la réorganisation graduelle des Églises

1. Tome Ier, de 1685 à 1715, 436 pages in-8°, Paris, Grassart (1892).

anéanties, dispersées et pourtant peu à peu réveillées et reconstituées. Cette dernière méthode est d'une application plus malaisée que la première, puisqu'il s'agit de répartir les faits sans rompre l'ordre historique et sans trop morceler la trame du récit. Mais elle a le grand avantage de former peu à peu un tout organique où, comme dans la réalité, chaque détail, au lieu d'être sorti de son milieu, occupe sa véritable place, et acquiert ainsi sa vraie signification.

Nous n'en remercions pas moins l'auteur d'avoir rassemblé laborieusement de si abondantes informations. Puisqu'il préfère le système que nous nous permettons de critiquer, il pourra, à la fin de son second volume, obvier en quelque mesure à l'inconvénient qui en résulte. En dressant une table chronologique des faits disséminés dans tout l'ouvrage, et une table des noms de personnes et de lieux, il facilitera les recherches et augmentera la valeur d'un travail auquel nous souhaitons beaucoup de lecteurs, surtout dans la région dont il retrace le passé si peu connu de ceux qui en bénéficient aujourd'hui.

Comme pour M. de Robert, nous avons un peu tardé à souhaiter la bienvenue au deuxième opuscule [1] de M. le pasteur Moutarde, que le *Bulletin* avait d'ailleurs annoncé et recommandé. C'est une monographie un peu sommaire, mais agréablement écrite, intelligemment illustrée, d'une de ces nombreuses Églises de la Saintonge qui attendent encore une histoire d'ensemble. Dès 1841, feu M. Crottet avait attiré l'attention sur ce groupe par sa très remarquable notice sur les *Églises de Pons*, *Gemozac* [2] et *Mortagne*, et ce n'est que quarante ans plus tard, que feu E. Gaullieur préparait l'histoire de toute la région pour le XVIe siècle. Saujon, qui est le centre du volume de M. Moutarde, se trouve entre Saintes et Royan, où notre Société va tenir dans quelques jours son assemblée générale de 1893.

Si l'auteur avait voulu étendre un peu ses recherches, de manière à laisser moins de lacunes dans la trame de son récit, il aurait aisément pu tripler ou quadrupler le nombre de ces pages, car il y a, par exemple aux Archives nationales, des dossiers qui auraient fourni d'autres matériaux et provoqué de nouvelles découvertes. Mais il faut convenir que les livres minces, par ce temps de journa-

1. Le premier était sa thèse : *Étude sur la Réforme à Lyon* (1525-1563), Genève, 1881, et celui-ci a pour titre : *La Réforme en Saintonge. Les Eglises réformées de Saujon et de la presqu'île d'Arvert, esquisse historique*, un vol. pet. in-8° de VII-215 pages, Paris, Fischbacher, 1892.

2. Voir aussi sur Gemozac : *Notice historique sur la commune de Gemozac*, par un indigène d'après les mémoires du curé Pouzeau et d'autres manuscrits. 142 pages in-8° chez Lemorié, éditeur à Saint-Jean-d'Angéles, 1876.

lisme à outrance, se lisent plus aisément que les gros, et que l'essentiel, pour un auteur, est de se faire lire. D'ailleurs, maintenant qu'il a pris goût à l'exploration du passé de sa paroisse, il continuera tout naturellement à recueillir ce qu'il rencontrera, soit dans ses lectures, soit dans des papiers encore inexplorés, et groupera peu à peu, avec du temps et de la patience, les éléments d'une refonte plus systématique et plus complète de cette première ébauche.

Puisque nous venons de mentionner le livre devenu rare de feu M. Crottet, ajoutons que la plupart des sources manuscrites qu'il avait rassemblées et su, un des premiers, si intelligemment exploiter, ont été, sur la demande des descendants du pasteur Prioleau, déposées à la Bibliothèque de Charleston (Nouvelle-Caroline du Sud). — En outre, notre collaborateur, M. de Richemond, les a naguère complétées en publiant la liste (alphabétique) des pensionnaires des *Nouvelles Catholiques de Pons*, d'après le manuscrit inédit appartenant à la *Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure*[1]. Cette liste, qui ne se compose malheureusement que de noms et de dates, remplit plus de cinquantes pages et n'est certainement pas complète. Il suffit, en effet, de parcourir, aux Archives nationales, les registres du Secrétariat pour rencontrer des ordres d'enfermer à Pons des filles et des femmes dont les noms n'y figurent pas. Mais peut-être y avait-il d'autres maisons analogues ou annexes qui tenaient leurs registres particuliers. Quoi qu'il en soit, si la plupart de ces noms obscurs pouvaient raconter leur histoire, nous aurions là un livre des plus émouvants. En attendant, quelques-uns d'entre eux grossiront les listes déjà si encombrées de la *France protestante ;* et l'enseignement de cet épisode, douloureux entre tous, de notre passé, n'est pas entièrement perdu, puisque, par un retour du destin, la chapelle où toutes ces jeunes filles étaient exhortées à abandonner la foi en l'Évangile pour se soumettre à celle de l'Église C., A. et R., est aujourd'hui le temple de l'Église protestante de Pons.

La Saintonge et l'Angoumois confinent au Poitou dont l'histoire religieuse a eu un caractère particulièrement tragique aux XVIIe et XVIIIe siècles. Nous en comptons publier quelques documents d'un très grand intérêt recueillis, soit par M. le pasteur Maillard, soit par nous-même.

1. Extrait des *Actes* de cette commission, 60 pages in-8°, Saintes, imprimerie A. Hus, 1891.

Après le Poitou, c'est la Bretagne. M. Léon Vignols y a fait revivre un nom huguenot fort peu connu, *Jean-Paul Vigneu, secrétaire de la représentation commerciale de Nantes* (1680-1746) [1]. Grâce à une intelligence commerciale exceptionnelle, servie par des études et des recherches systématiques et, par-dessus tout, par une probité et un désintéressement rares, cet homme, qui paraît n'avoir pas abjuré le protestantisme parce qu'il n'avait que cinq ans à la Révocation, rendit au commerce nantais des services inappréciables. « Le commerce de cette ville (dit le registre des délibéra-« tions du 24 janv. 1746) vient de faire une perte immense par la « mort de M. V. qui l'a servi pendant un très long temps, avec un « zèle infatigable et un dévouement si entier qu'il a absolument « négligé le soin de sa fortune. » N'est-ce pas là une oraison funèbre fort honorable pour le protestantisme auquel appartenait et qui avait formé cet obscur serviteur de sa ville natale, et ne faut-il pas remercier M. Vignols de l'avoir tiré de l'oubli ?

Si de l'Ouest nous passons à l'Est, nous trouvons deux nouvelles brochures intéressantes et utiles, comme tout ce qui sort de la plume si compétente de M. Rodolphe Reuss. La première est intitulée l'*Église luthérienne de Strasbourg au dix-huitième siècle* et se compose d'*extraits des procès-verbaux du convent ecclésiastique, traduits et annotés*[2]. Ces extraits nous donnent une idée de l'influence étendue, parfois omnipotente et despotique exercée par ce *convent* sur le gouvernement, les mœurs et surtout l'état social et religieux des Strasbourgeois à cette époque, qui vit peu à peu et difficilement naître la liberté de conscience et l'égalité de tous devant la loi. Ils complètent et précisent aussi très utilement, pour ceux que ces textes gênent ou intéressent, ce que M. Reuss avait antérieurement publié sur l'intolérance catholique violant impudemment les garanties solennelles de Louis XIV [3]. — Dans sa deuxième brochure, M. R. R. a eu à cœur de préserver de l'oubli le fameux *Casino théologique et littéraire* [4] qui, pendant soixante ans (1831-1892), servit de rendez-vous à tant de professeurs et d'étudiants dans la docte cité qu'aucun de nous n'a pu habiter sans en emporter le plus doux et le plus reconnaissant souvenir. Pourquoi faut-il ajouter qu'on n'en retrou-

1. Une brochure de 36 pages in-8°, typogr. Oberthur à Rennes, 1890.
2. Plaquette de 76 pages pet. in-8°, Paris, Fischbacher, 1892.
3. *Louis XIV et l'Égl. prot. de Strasb.*, Paris, 1887 et *Documents relatifs à la situation des prot. d'Alsace au* XVIIIe *siècle*. Paris, 1888 (Voy. *Bull.* 1887, 439).
4. *Notice historique* de 55 pages pet. in-8°, Imprimerie alsacienne, 1892.

vera désormais plus la trace que dans des imprimés, mélancoliquement intitulés : *Souvenir du vieux Strasbourg!*

Il me reste pour compléter un précédent article, à signaler à ceux qu'intéresse l'histoire du Dauphiné, quelques publications récentes : M. Brun Durand a consacré aux *Amis de Jean Dragon de Crest*[1], à propos de son *Album amicorum* conservé à la Bibliothèque nationale, un volume de notices rangées par ordre alphabétique, que les biographes et bibliographes consulteront avec profit, puisque personne ne connaît mieux que l'auteur cette région de la France, mais dont les appréciations sont décidément hostiles à la Réforme[2]. Puis il a publié dans le *Bulletin du comité des travaux historiques* (1891) les *Règlements de l'Académie protestante de Dié* (1604-1663)[3], que M. E. Arnaud avait déjà sommairement analysés dans sa notice sur cette académie. — Ce dernier vient de faire sortir de presse une *Histoire des Protestants de Crest*[4], qui complète, sous forme de monographie locale, les renseignements épars sur cette ville dans sa grande *Histoire des Protestants du Dauphiné.* — Ajoutons qu'il travaille en ce moment même à nous en donner une nouvelle édition considérablement corrigée et augmentée. Il y citera certainement plus d'une fois l'utile recueil *de Documents sur la Réforme et les Guerres de Religion en Dauphiné*, que M. J. Roman a publiés en 1890, au nombre de 381 (1524 à 1599), dans le *Bulletin de la Société de Statistique de l'Isère*[5]. — Le même auteur vient de faire paraître, à Gap (Richaud), une *Histoire de Gap*, dont je ne puis rien dire de plus précis, n'ayant pas eu l'occasion de la voir.

N. WEISS.

CORRESPONDANCE

Les de Varignon (Voy. plus haut, p. 218). — M. H. Wagner va être content. Voici sur la famille sur laquelle il désirait être ren-

1. *Étudiant à Genève, professeur à l'académie de Die, pasteur à Crest et à Saint-Paul-Trois-Châteaux* (1599-1615), Paris, Picard; Lyon, Brun, 168 pages in-8° (1892).
2. Il suffit, pour en avoir une idée. de lire l'article consacré à Th. de Bèze.
3. Tirage à part de 20 pages in-8°, Paris, Leroux, 1892.
4. ...*en Dauphiné pendant les trois derniers siècles*, 102 pages in-8°, Paris, Fischbacher, 1893.
5. Troisième série tome XV (XXVIe de la collection); Grenoble, typographie Breynat et Cie, 1890.

seigné, de quoi le satisfaire. M. S. Beaujour nous envoie d'abord plusieurs extraits des registres d'état civil protestant conservés aux archives du Calvados et à la mairie de Caen :

212 Mars 1580. Baptême où comparaît Christophe le Varignon, sr de Putot en Bessin.

217 23 Avril 1551. Baptême d'un fils de Christophe le Varignon.

220 Juillet 1582. Baptême d'un fils de Christophe, sr de Putot.

359 9 Septembre 1576. Bans du mariage de Christophe le Varignon, écuyer.

6 14 Décembre 1614. Baptême de la fille de Denis le Varignon sr de Valdieu.

82 24 Juillet 1659. Baptême de David, fils de Pierre le Varignon. Parain : David Lalouel, écuyer, avocat au parlement de Rouen.

84 25 Octobre 1660. Baptême d'un enfant de Pierre de Varignon, écuyer, sr de Languersy.

207 Septembre 1621. Pierre de Varignon décédé le 14 en sa maison d'Audrieu.

208 Octobre 1625. Marie Le Noble, veuve de Christophe Le Varignon, écuyer, sr de Putot, décède à Audrieu le 8 et est inhumée à Putot le lendemain.

216 Mars 1644. Décès de Tanneguy de Varignon, sr de Blainville, lieutenant au bailliage de Caen.

100 23 avril 1634. Mariage d'Antoine de Macaire avec Magdelaine de Varignon, fille de Christophe de Varignon, sr de Putot, et de Marie Le Noble.

487 Janvier 1652. Décès, le 13, de Jacques le Varignon, écuyer, sr d'Apremont, à Vaucelles.

86 26 Décembre 1661. Parrain : Gedeon de Varignon, sr de Putot.

88 15 Avril 1663. Bapt. d'Anne Marie, fille d'Étienne le Varignon, écuyer, sr d'Apremont. Parrain : Pierre le Varignon, sr de Languersy.

142 8 Mai 1670. Parrain : Isaac le Varignon, sr des Grès, demeurant à Putot.

146 22 Février 1671. Parrain : Pierre le Varignon, écuyer, sieur de Languersy.

512 22 Décembre 1672. Baptême du fils d'Isaac Varignon, sr de Putot et de Grès.

512 10 août 1670. Baptême de Catherine, fille d'Etienne de Varignon, écuyer, sr d'Apremont, demeurant à Audrieu.

520 5 Avril 1678. Baptême de la fille d'Isaac de Varignon, sieur des Grès.

179 22 Janvier 1679. Mariage de Jacques de Cussy, âgé de 36 ans, fils de feu Gédéon et de Jeanne le Varignon, avec Isabeau Busnel.

Témoins : Jacques *le* Varignon, écuyer, sr de Languersy, et Arthur DE Varignon, écuyer, cousins du futur au 2e degré.

179 12 Février 1679. Bans du mariage de Guillaume Desobaux avec Elisabeth *de* Varignon, veuve d'Etienne de Varignon, écuyer, sr d'Apremont.

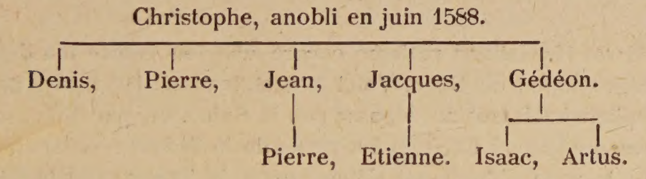
203 11 Juin 1685. Parrain : Pierre de Varignon, sr de Languersy.

Nota. — Les chiffres en tête de chaque acte se rapportent à la pagination des notes de M. Beaujour et en facilitent la recherche.

Puis M. Osmont de Courtisigny nous transmet cette généalogie d'après la *Recherche de la Noblesse de la généralité de Caen,* par Guy de Chamillard :

VARIGNON (DE)

Anoblis en juin 1588; portent : d'argent au chevron d'azur, chargé de cinq croix d'argent, et accompagné de deux hermines de sable en chef et d'un gland avec deux feuilles de sinople en pointe.



Pierre de Varignon, écuyer, sieur de Languersy, 37 ans.

Etienne de Varignon, écuyer, sieur d'Aspremont, 30 ans.

Isaac de Varignon, écuyer, sieur de Putot, 28 ans.

Et Artus de Varignon, mineur, 17 ans, *R. P. R.* (Religion prétendue Réformée), demeurant tous à Putot, à la réserve du sr d'Aspremont, demeurant en la paroisse d'Audrieu, sergenterie de Cheux, Election de Caen (Putot et Audrieu sont deux communes presque limitrophes, entre Caen et Bayeux).

Jean épousa dlle Catherine de Lozières de Lancize en 1617.

Pierre son fils, dlle Laillet (*alias* Lallouel) en 1658.

Jacques, dlle Jeanne de Cussy en 1632.

Etienne fils de Jacques, dlle Elisabeth de Varignon en 1660.

Gédéon, dlle Marie de la Rüe en 1634.

Isaac fils de Gédéon, dlle Anne de Brunville en 1666.

Les demoiselles Marie, Françoise et Anne de Varignon qui ont apposé leur signature sur la lettre du 8 avril 1690, citée au *Bulletin* (page 65, année 1893), appartiennent sans conteste à la famille de Varignon dont la généalogie vient d'être rapportée. Elles sont les filles, soit de Pierre et de Madeleine Laillet, soit plus vraisemblablement celles d'Étienne et d'Élisabeth de Varignon.

Esther Osmont, qui a écrit de sa main la lettre du 8 avril 1690, était la fille de Augustin Osmont de Courtisigny, avocat au bailliage et siège présidial de Caen et de Jeanne le Hulle de la Mindelle. Ses parents payaient pour elle une pension de 150 livres au couvent des Nouvelles Catholiques.

Sara Morin ne serait-elle pas la fille d'Etienne Morin, né à Caen en 1625, qui fut pasteur à Saint-Pierre-sur-Dives, puis à Caen où il résida pendant plus de vingt ans, et qui, lors de la révocation de l'édit de Nantes, se réfugia en Hollande? On sait qu'il eut plusieurs enfants, et notamment un fils nommé Henri, né en 1655, qui resta à Caen après le départ de son père et se fit catholique.

Suzanne Paisant appartient vraisemblablement à la famille Paisant dont M. Sophronyme Beaujour a écrit la généalogie.

Les autres signataires de la lettre en question me sont actuellement inconnues. J'espère cependant arriver à les identifier.

Enfin M. Galland réclame encore une fois contre ma définition géographique de Caen. Voici sa rectification : 1° Le pays de *Caux* (capitale le Havre) ne dépasse pas la Seine, et, par suite, ne peut *s'étendre* jusqu'à Caen. Il fait partie de la *Haute Normandie*, ainsi que le pays d'*Auge* qui s'étend entre la Touques et la Dives. — — 2° Caen est, en réalité, la capitale de la *Basse-Normandie*, qui ne commence qu'à la Dives.

Le ministre aveugle, « de Metz en Lorraine », qui prêchait à Charenton, d'après Jean de Rostagny (voy. plus haut, pages 253 et 256, note), ne peut être que *Jacques Couët;* voy. sur lui, *France protestante*, 2e éd., IV, 772.

H. DANNREUTHER.

Le Gérant : FISCHBACHER.

4631. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MAY et MOTTEROZ, directeurs.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE.

J. J. Digges la Touche LL. D. — **The registers of the French conformed Churches, Dublin** (*Registres des Églises françaises de Saint-Patrick et Saint-Mary à Dublin*), 1 vol. in-4° de v-312 pages, formant le volume VII des *Publications of the Huguenot Society of London*, Dublin, Alexander Thom and C°, 1893.

William Page F. S. A. — **Denizations and naturalizations of Aliens in England** (1509-1603) (*Lettres de bourgeoisie et de naturalisation accordées aux étrangers en Angleterre*), un volume in-4° de lvi-258 pages, formant le tome VIII des mêmes publications. Lymington, printed by Chas. T. King, 1893.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, Départements, tome XVIII, **Alger**, un volume in-8° de xxxii-680 pages (tables). Paris, Plon, 1893.

— Tome XIX, **Amiens**, un volume in-8° de xcvii-613 pages (tables), Paris, Plon, 1893.

— Tome XXII, **Nantes, Quimper, Brest**, un volume in-8° de iv-562 pages (tables), Paris, Plon, 1893.

— Paris, **Bibliothèque Sainte-Geneviève**, tome Ier, un volume in-8° de vii-647 pages publié par Ch. Kohler, Paris, Plon, 1893.

Berlin 1842. — New-York 1892. The semi-centenial of Philip Schaff. New-York, Privately printed 1893, un volume in-8° de 66 pages, portrait.

E. Arnaud. — **Histoire des Protestants de Crest en Dauphiné** pendant les trois derniers siècles, un volume in-8° de 102 pages, Paris, Fischbacher, 1893.

Louis Arnould. — **Anecdotes inédites sur Malherbe.** Supplément de la *Vie de Malherbe* par Racan, publié avec une Introduction et des Notes critiques, un volume in-8° de 87 pages, Paris, Picard, 1893.

Louis Jouve. — **Nicolas Briot, médailleur et mécanicien** (1580-1646), 12 pages in-8° extraites du *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, Nancy, Sidot frères, 1893.

Le prix de ce cahier est fixé à 1 fr. 50 pour 1893

4631. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — May et Motteroz, directeurs.